Bulletin Municipal

Châteauneuf de GADAGNE
VILLAGE EN PROVENCE

Septembre 2024 - N°45

Directeur de publication : Etienne Klein • Comité de rédaction : Marielle Fabre, Christophe Allies et Catherine Malrieu • Impression : Quadrifolio
Ce magazine est une publication municipale de la ville de Châteauneuf de Gadagne à destination des castelnovins.
Crédits photos et remerciements : Alphonse Cangélosi, les élus et responsables d'associations - Freepick - Couverture : peinture de R. Milhaud

Ciéuta mistralenco
cité qui œuvre pour la culture provençale

Le Magazine

Retrouvez toutes les actualités des associations et de la municipalité sur la page Facebook «Châteauneuf de Gadagne» et sur l'application de la commune : Intramuros / Châteauneuf de Gadagne (téléchargeable sur Apple Store et Google Play)

Votre agenda de septembre

04	Li bon vivent	Loto
07	Mairie	Forum des associations
07	Médiathèque	Braderie
07	Comité des fêtes	Ban des vendanges
11	Strada	Film
13	Comité des fêtes	Ciné plein air
14	Médiathèque	Vernissage exposition R. Milhaud
14	Mairie	Rendez-vous des jeunes citoyens
15	Ban des arts	Musicales de Gadagne
16	AVEC	La croisière en chansons (Piolenc)
17	Médiathèque	CLIP
18	Li bon vivent	Loto
21	Mairie	World Clean Up Day
22	Mairie	Journée du patrimoine
23	Mairie	Conseil municipal
28	Médiathèque	Spectacle de danse
29	Paroisse	Journée Inter-paroissiale
30	Médiathèque	Club des BDécouvreurs

Bonne rentrée !

A retrouver ce mois-ci

RÉGULATION DES VITESSES PAGE 4
ZONE D'ACTIVITÉ MOULIN ROUGE PAGE 8
RETOUR SUR RAOUL MILHAUD PAGE 14

ÉDITO

Les vacances d'été se sont bien déroulées à Gadagne. Les festivités ont rencontré un succès malgré quelques annulations contretemps liés aux pluies. En effet, nous n'avons pas subi en 2024 la sécheresse des années précédentes... et c'est une bonne chose ! À la fois pour nos jardins mais aussi pour les nappes phréatiques. Cela a aussi éloigné le risque de feux, même si nous devons toujours être vigilants. Et vigilants, les bénévoles du CCFF (Comité Communal des Feux de Forêt) l'ont été pour nous, en sillonnant nos chemins tout l'été pour assurer notre sécurité. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Cette période estivale a aussi été marquée par la mise en pause des travaux impactant la commune. Cela fait du bien ! L'aménagement de la route du Thor étant terminé, même s'il reste du mobilier urbain à poser et des marquages à finaliser, nous pouvons en profiter pleinement et constater les améliorations qu'il a apportées. Cette respiration ne durera que quelques semaines sur notre commune puisque la SNCF nous a annoncé la restauration de l'ensemble de nos passages à niveau dès le mois de novembre. Il nous faudra donc être à nouveau compréhensifs et modifier quelques temps nos habitudes.

Changer nos habitudes et notre comportement en voiture, c'est ce que de nombreux habitants nous ont demandé lors des 10 réunions de quartier organisées en 2023, en exprimant leur souhait de voir les voitures rouler moins vite. Et c'est, soucieux de répondre à cette forte demande, que le Conseil Municipal et les services ont travaillé sur une révision des vitesses autorisées sur la commune.

Puisque nous parlons travaux et que c'est la rentrée, il faut signaler que le parking des écoles retrouve enfin sa fonction première. Mais cette information en amène une autre, importante : l'ouverture de la nouvelle crèche ! Nous nous réjouissons que les premiers enfants aient fait leur rentrée dans ce nouveau bâtiment lumineux, confortable et fonctionnel.

Qui dit rentrée dit retour des festivités de septembre avec bien évidemment le ban des vendanges, le forum des associations et plusieurs autres que vous retrouverez dans ce magazine...

C'est aussi le mois des journées du patrimoine et, comme vous le verrez dans ce magazine, à Gadagne, nous ne lui consacrons pas qu'un week-end. Faire vivre, revivre et préserver nos richesses architecturales ou culturelles ont toujours été une priorité. Plusieurs moments forts leur seront consacrés dans les semaines à venir.

La sonnerie de l'école a recommencé à retentir 4 jours par semaine... Nous espérons que la rentrée s'est bien déroulée pour tous et que ce mois de septembre sera heureux pour chacun d'entre vous.

Belle rentrée à tous !

Marielle Fabre
1ère adjointe

Sommaire

Retour en images	page 3	Environnement	page 18
Citoyenneté et vie municipale	page 4	Portrait	page 20
Travaux	page 7	Associations	page 21
Communauté de communes	page 9	Histoire et traditions	page 25
Ecole et enfance	page 12	Compte-rendus des conseils municipaux	page 26
Culture et patrimoine	page 13	Etat civil	page 28
Gadagne et vous	page 16		

Retour en images

Fête de l'école St Charles

Nettoyage du clocher

Remise des calculatrices Groupe scolaire P. Goujon

170 ans de la création du Félibrige

Jumelage avec les Suisses

Rock en stock

"Nettoyons le Sud"

Caramentran

MOINS VITE DANS MON QUARTIER...
MOINS VITE DANS LES AUTRES QUARTIERS

Les réunions de quartier organisées tout au long de l'année 2023 ont montré que le sujet de la vitesse excessive des véhicules était une problématique partagée sur tout le territoire municipal. Et il est vrai que beaucoup de voies communales ne sont pas particulièrement réglementées, c'est donc la limitation à 50 km/h qui s'applique par défaut alors que la configuration des lieux justifierait une vitesse plus réduite.

La commission « Voirie » s'est emparé du sujet et en se penchant sur la carte communale, a déterminé une série de sections qui passeront à 30 km/h et aussi d'autres sections qui deviendront « Zones de rencontre - limitée à 20 km/h ». Celles-ci sont représentées sur la carte ci-dessous et listées à côté.

La première étape, à l'automne, consistera à installer tous les panneaux de signalétique pour rendre effectives ces nouvelles limitations. Quelques chicanes ou écluses seront également mises en place à titre expérimental chemin de Coupines, rue Baron Le Roy et avenue Voltaire Garcin, pour ralentir la circulation. D'autres dispositifs incitatifs seront ajoutés progressivement en 2025.

Mais réduire la vitesse de circulation, c'est aussi l'affaire de tous ! Car beaucoup souhaitent des circulations apaisées dans leur propre quartier, mais veulent pouvoir se déplacer au plus vite quand ils/elles traversent les autres quartiers... un peu contradictoire...

Donc si nous voulons collectivement agir pour une circulation plus apaisée dans notre village, faisons chacun l'effort de conduire de manière plus apaisée quand nous sommes à la place du conducteur.

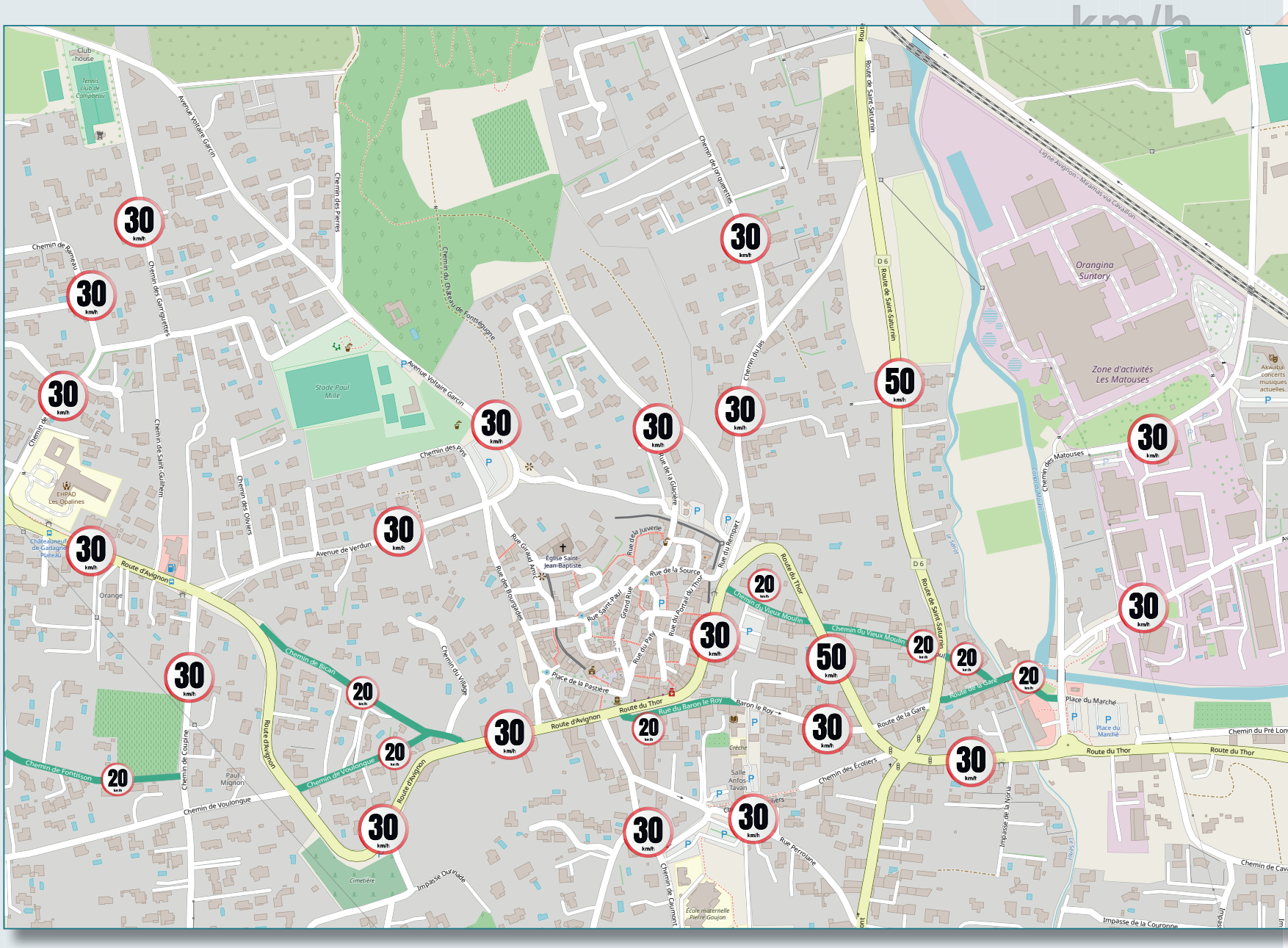

LE SAVIEZ VOUS ?

QU'EST-CE QU'UNE "ZONE DE RENCONTRE" ?

D'après l'article R 110-2 du Code de la route, une zone de rencontre est une :

« Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »

En résumé, cet arrêté établit une zone urbaine où la sécurité et la priorité des piétons sont maximisées, où les cyclistes bénéficient de facilités de circulation, et où une vitesse réduite est imposée pour minimiser les risques d'accidents graves.

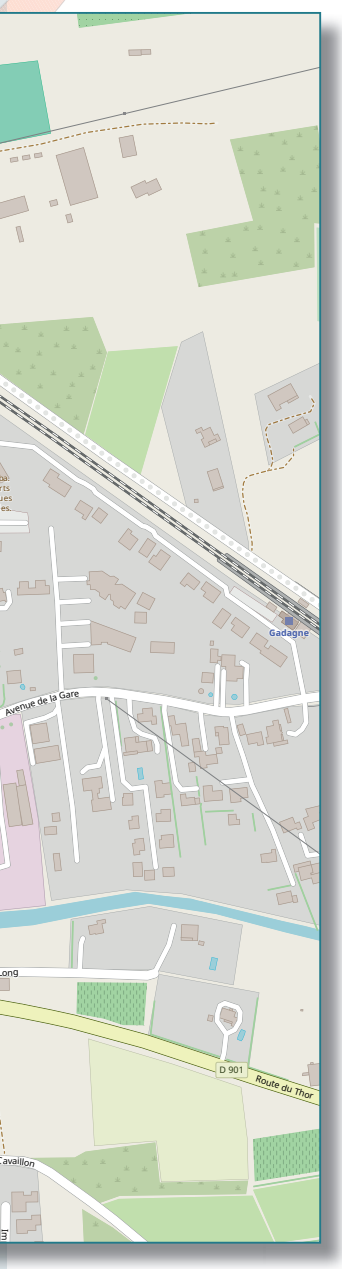

DÉTAILS :

Trois types de limitation :

- **Zone de rencontre 20**
- **Zone 30**
- **Limitation de vitesse 30,50,70 et 80** ou selon code de la Route

RUE BARON LEROY
Zone de Rencontre 20 depuis le DAB jusqu'à la médiathèque
Zone 30 de la médiathèque au STOP

ROUTE DE LA GARE
Zone de Rencontre 20 du lavoir à la RD6
Zone 30 du lavoir au passage à niveau

CHEMIN DU VIEUX MOULIN
Zone de Rencontre 20

VIEUX VILLAGE
Zone de Rencontre 20 avec panneaux informatifs et explicatifs.

RUE DE LA GLACIERE
Zone 30

AVENUE VOLTAIRE GARCIN
Zone 30 du plateau Campbeau jusqu'au Chemin des Pierres

CHEMIN DES PIERRES
Zone de Rencontre 20

CHEMIN DES GARRIGUETTES
Zone 30

AVENUE DE VERDUN
Zone 30

CHEMIN DE COUPINE
Zone 30 du carrefour avec la Route d'Avignon jusqu'au Chemin de Voulongue

CHEMIN DE FONTISSON
Zone de Rencontre 20

CHEMIN DE LA FERIGOULO
Zone 30

CHEMIN DE RAMEAU
Zone 30

ROUTE D'AVIGNON ET ROUTE DU THOR
Zone 30 du Rond-point de la maison de retraite jusqu'à l'angle avec le chemin de Bican
Limitation à 50 (code de la route) avec le Chemin de Bican jusqu'au parking des Oliviers
Zone 30 du parking des Oliviers jusqu'à l'angle avec le Chemin du Jas
Limitation à 50 (code de la route) de l'angle avec le Chemin du Jas jusqu'au carrefour à feux
Zone 30 du carrefour à feux au Chemin de Cavaillon

RUE PERROLANE
Zone 30

RUE DES ACACIAS
Zone 30

CHEMIN DE CAUMONT
Zone 30

CHEMIN DU JAS
Zone 30

CHEMIN DE JONQUERETTES
Zone 30

CHEMIN DES MATOUSES ET ROUTE DE LA GARE - VOIES INTERCOMMUNALES
Zone 30

ROUTE DE ST SATURNIN
Revenir à 50 sur la sortie jusqu'au panneau agglo

CHEMIN DE BICAN
Zone de rencontre 20

CHEMIN DE VOULONGUE
Zone de rencontre 20 de RD6 à parking des Oliviers

HORS PLAN :

RUE VOLTAIRE GARCIN
Zone de rencontre 20 entre parking Arbousière et chapelle

CHEMIN DES CONFINES
Limitation à 50 de l'angle avec la Route de Saint Saturnin jusqu'à la limite communale

CHEMIN DE LA TUILERIE
Limitation à 50 de l'angle avec la Route de Saint Saturnin jusqu'à la limite communale

CHEMIN DONNE
Limitation à 70 depuis la limite communale avec le Thor jusqu'à l'angle avec la Route de Saint Saturnin

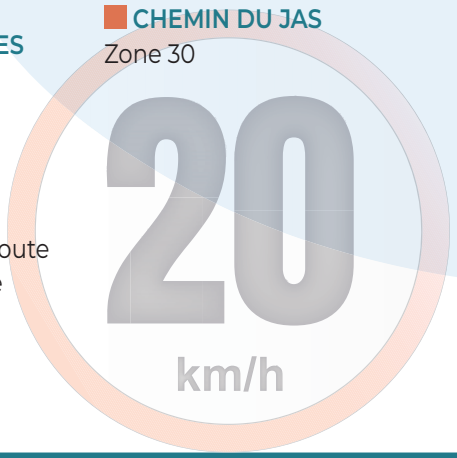

IMPÔTS LOCAUX : UNE AUGMENTATION DES TAUX POUR 2024

Nous avions annoncé dans le bulletin municipal d'avril que le Conseil se prononcerait sur une augmentation des taux des impôts locaux. Comme expliqué alors, la constitution du budget prévisionnel 2024 voit apparaître des augmentations importantes des dépenses dans notre budget de fonctionnement. Celle-ci sont liées à l'inflation générale (énergie, carburants, matériaux, salaires, etc...), à d'autres augmentations comme les prix des assurances qui explosent pour les collectivités ou au coût du centre de loisirs pour rendre un service attendu. Les coûts d'entretien de nos équipements sportifs et de nos bâtiments publics augmentent aussi car ceux-ci vieillissent et demandent plus de maintenance.

A l'inverse, les recettes diminuent, en particulier parce que le marché de l'immobilier ralenti conduit à une baisse des droits de mutation collectés par les notaires, et dont une partie revient à la commune.

Les recettes moins les dépenses constituent l'excédent qui permet d'investir, et là aussi, il n'est pas possible de réduire notre effort d'investissement : la mise aux normes de la Mairie pour l'accès de tous, la rénovation énergétique des logements en location et les travaux attendus dans les bâtiments et sur les voiries sont nécessaires.

Pour ces raisons, le Conseil Municipal a voté l'augmentation des taux : la taxe sur le foncier bâti passe donc de 28% en 2023 à 29% en 2024. Par ailleurs, la revalorisation des bases par l'Etat est de +3,8 %, correspondant à l'évolution des prix à la consommation entre novembre 2022 et novembre 2023. En cumulant l'augmentation des bases et l'augmentation du taux, le montant payé par un administré augmente de +7,5% pour ce qui concerne la part communale.

Rappelons ici que malgré cette augmentation, les impôts locaux à Châteauneuf de Gadagne restent bien inférieurs à ceux de communes comparables (37,8% pour la moyenne des communes de notre strate) et à ceux de nos communes voisines (voir ci-contre).

Il n'est jamais facile d'annoncer une augmentation d'impôts mais sachez que tout est fait au quotidien par vos élus et vos services municipaux pour contenir au maximum les dépenses à la fois en fonctionnement et en investissement, tout en conservant un niveau de service à la hauteur de vos attentes, et que cette augmentation est nécessaire pour la recherche de ce juste équilibre.

COMPARATIF DES TAUX DE TAXE SUR LE FONCIER BÂTI

- Châteauneuf de Gadagne 2024 : 28 %
- Caumont 2023: 43,1%
- Le Thor 2023 : 40,1%
- Morières 2023 : 44,7%
- Jonquerettes 2023 : 35,3%
- St-Saturnin 2023 : 37 %
- Moyenne sur les communes de 3 500 à 5 000 hab. : 37,8%

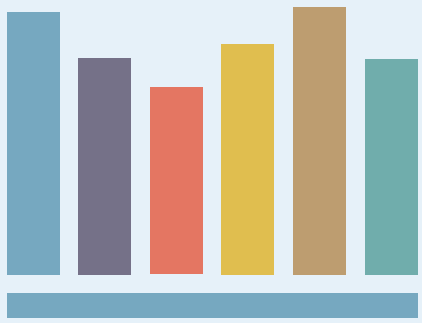

GENS DU VOYAGE

Le 20 mai dernier, les gens du voyage s'étaient installés sur le stade d'honneur et le stade d'entrainement Pierre Molland. Malgré la sécurisation des lieux, mise en place par la municipalité plusieurs semaines avant, en prévention (pose d'imposants blocs en pierre au niveau de toutes les entrées), ils sont arrivées à rentrer en dégradant un grillage et un portique.

Contrairement à ce qui a été dit sur les réseaux sociaux, la mairie n'a jamais autorisé leur installation.

Le Maire et ses adjoints se sont rendus très rapidement sur place, avant qu'ils ne rentrent, afin de trouver des solutions pour éviter leur installation. La gendarmerie ainsi que la préfecture ont été informées immédiatement. Il a été impossible d'empêcher l'installation de plus de 150 caravanes qui ont bloqué la circulation sur la route de Saint Saturnin et Caumont pendant plus de 2 heures. Sur place, nous n'avons pu que constater et nous nous sommes refusés à signer une convention d'occupation comme ces personnes le souhaitaient considérant que ce lieu n'est pas un espace d'accueil.

Une aire de grand passage a été réalisée à Avignon, financée en partie par les communes, pour recevoir ce type de rassemblement. Un dépôt de plainte en gendarmerie a été fait afin de déclencher auprès de la préfecture, une procédure d'expulsion qui était effective au 31 mai, date à laquelle ils sont partis sans l'intervention des forces de l'ordre.

Pour information, les dégâts n'ont pas été nombreux cette fois ci : la pelouse du stade d'honneur n'a pas trop souffert et le reste des équipements n'ont pas été endommagés. Les services techniques et le Sporting Club Gadagnien, ont enlevé les restes de détritus qui n'avaient pas été enlevés par les gens du voyage dans les parties communales. Nous déplorons cet événement qui a impacté directement notre club de football.

Nous avons encore renforcé la sécurisation des lieux depuis, notamment à l'endroit où ils sont passés et nous poursuivrons notre réflexion à ce sujet afin de tout mettre en oeuvre pour ne plus avoir à subir cette situation. Toutefois, nous savons que ce ne sera pas chose facile car, comme nous le constatons sur bien d'autres communes, les solutions pérennes ne sont pas nombreuses, souvent très couteuses et pas toujours adaptées à la configuration de notre équipement.

TRAVAUX SNCF SUR LES PASSAGES À NIVEAU : CIRCULATION FORTEMENT PERTURBÉE À PRÉVOIR

La SNCF entreprend la réalisation du renouvellement de la voie ferrée de la ligne reliant Avignon à Miramas en passant par Salon de Provence depuis plusieurs mois maintenant.

Si nous n'étions impactés que par la problématique de la non circulation de certains trains, d'ici quelques semaines, les 3 passages à niveau de notre territoire seront touchés par ces travaux et seront neutralisés temporairement.

Des déviations seront mises en place pour chaque passage à niveau :

Passage à niveau route de Saint Saturnin :

Fermé en journée de 7h30 à 18h du 20/11/24 au 17/12/24 et du 12/02/25 au 05/03/25

Passage à niveau route de la Gare :
Fermé jour et nuit du 19/11/24 au 20/12/24 - Fermé en journée de 7h30 à 18h du 13/02/25 au 10/03/25

Passage à niveau route du Thor
Fermé en journée de 7h30 à 18h du 18/11/24 au 17/12/24 et du 17/02/25 au 14/03/24

Les dates pourront varier légèrement en fonction des aléas du chantier. Ces travaux impacteront la circulation routière et ferroviaire. La SNCF communiquera les déviations aux usagers, riverains et voyageurs en temps voulu. Nous relaierons ces informations sur nos réseaux sociaux, application et sur le site de la commune pour vous tenir informés.

LE POINT TRAVAUX

PARKING DES OLIVIERS

Afin d'accéder plus facilement à la parcelle communale en face le parking des Oliviers, il a été créé une entrée bitumée permettant aux parents des élèves de Saint-Charles de stationner sans problème.

CHANTIER SUR LA FIN POUR LA ROUTE DU THOR

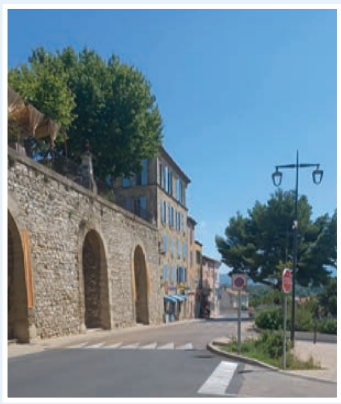

La traversée du village par la RD901, route du Thor, entre la rue Perrolane et l'escalier reliant la rue Baron Le Roy et la RD 901 voit le chantier d'aménagement bientôt terminé. Reste à poser les barrières devant chaque entrée de commerce et les potelets de sécurité sur le trottoir déservant l'accessibilité aux commerces et par ailleurs le marquage définitif et la signalétique seront réalisés en période moins chaude.

BLOW PATCH

Afin de réduire les coûts d'entretien des voiries communales, tout en conservant la sécurité pour la navigation à son maximum, il a été procédé par la méthode du "Blow Patch" à un certain nombre de travaux sur différentes voies communales.
Le "Blow Patch" consiste à épandre une émulsion bitumée à chaud sur l'endroit de la chaussée endommagée, puis d'étendre des gravillons fins sur la zone et d'épandre à nouveau de l'émulsion. Ce système est jugé satisfaisant par le plus grand nombre, d'autant que les premières zones traitées datent de 2020 et apparemment résistent bien au trafic routier.
Ainsi ont été traités en juin 2024, le Chemin de la Tuilerie, la rue Perrolane, le chemin de Caumont, le chemin Donné et en partie, côté Arbousière, l'avenue Voltaire Garcin, le tout pour un montant de 30 000 € TTC.

FERMETURE PARTIELLE DU PARKING DE LA SALLE TAVAN

À compter de début septembre et jusqu'à la fin de l'année au moins, les 2/3 du parking de la salle Tavan (partie sud) seront fermés et réservés à la zone de stockage et de chantier des entreprises qui interviendront pour réaliser les travaux de la partie ancienne de la crèche.

Pour les usagers de la salle Tavan, mais aussi pour la circulation piétonne en général, l'accès piéton pourra toujours se faire en arrivant de la médiathèque ou par le cheminement rénové et réouvert entre l'arrière de la salle Tavan et le nouveau bâtiment de la crèche.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

ZONE D'ACTIVITÉ DE MOULIN ROUGE : UNE NOUVELLE ÉTAPE FRANCHIE

Châteauneuf de Gadagne a une tradition industrielle, de longue date avec les moulins sur les Sorgues (dont le Moulin-Rouge), et confirmée au XXè siècle avec l'installation de l'usine d'embouteillage, de l'ancienne usine Peaudouce (actuellement AromaZone-Greenlog), ou encore du site de Blanche Fleur ou du bâtiment Provence Comtat chemin des Taillades. La présence de ces entreprises a largement contribué aux facilités financières de la commune, qui a pu construire tant d'équipements et d'aménagements de qualité.

Dans cette tradition, la modification n°3 du PLU avait pour objet l'ouverture à la constructibilité de la dernière zone de la commune fléchée vers de l'activité industrielle depuis le POS de 1981 : une parcelle de 6,8 ha qui jouxte le site Aroma-Zone, entre le chemin de Moulin-Rouge et le chemin des Taillades.

La qualité environnementale respectée

Un travail important a été fait depuis 2020, avec la communauté de communes, les services de l'Etat et les urbanistes, pour rendre possible un projet de bâtiment industriel tout en respectant la qualité environnementale de ce site (préservation des zones humides et bords de Sorgue, des zones où des espèces rares ont été détectées, des haies en place et des arbres creux offrant le gite à certaines espèces) et en réduisant l'artificialisation à son minimum.

Au final, près de 1,2 ha seront rendus à la zone agricole, seul un lot de 3,5 ha environ sera cédé pour une activité industrielle, les espaces restant resteront à la collectivité pour les voies d'accès et possiblement de la production d'énergie dans le futur.

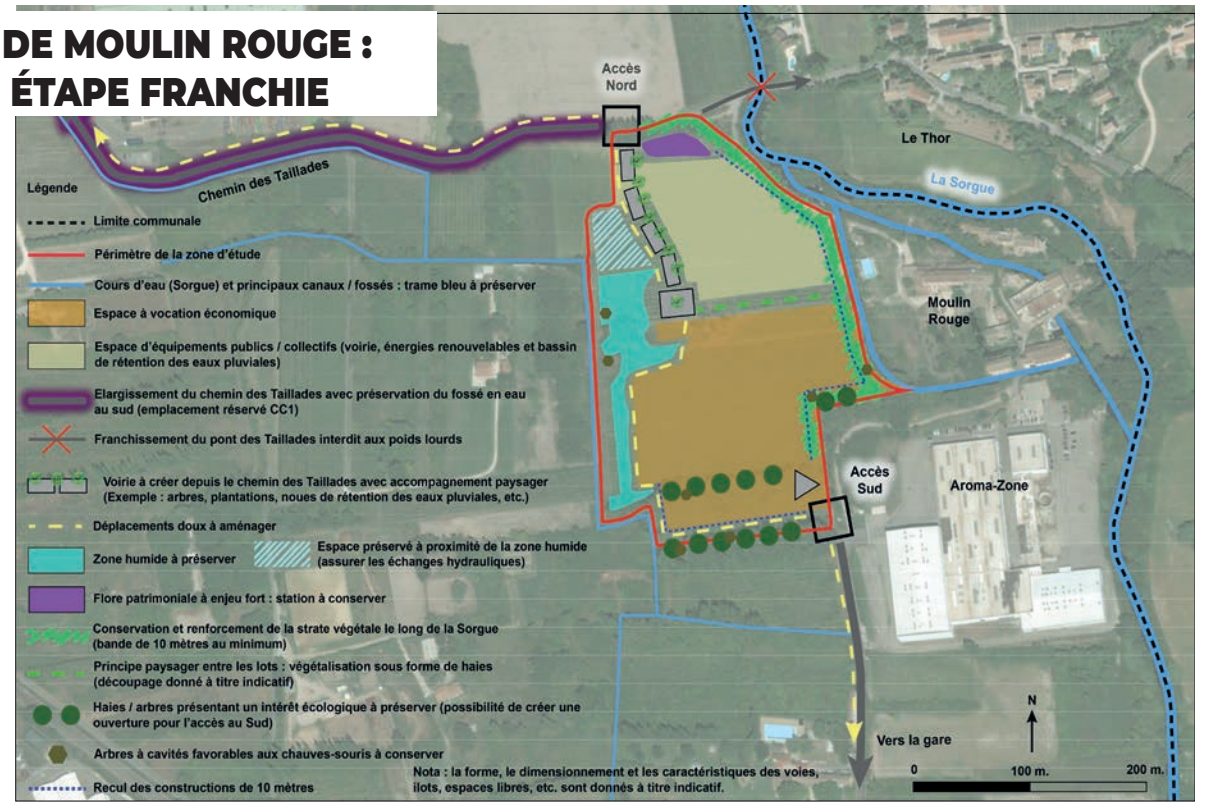

Orientations d'aménagement et de programmation

Une nouvelle mobilité

La desserte par les poids-lourds se fera par le nord depuis le chemin des Taillades, sans impacter, voire même en allégeant, la circulation sur la route de la gare. Une voie pour les piétons et les vélos permettra de connecter le chemin de Moulin-Rouge et le chemin des Taillades, facilitant la desserte à vélo du stade ou vers le Thor.

Ce projet prendrait tout son sens si c'était l'entreprise Aroma-Zone qui s'installait sur cette parcelle, en extension de son site existant. C'est bien le scénario privilégié aujourd'hui et qui correspondrait parfaitement aux attentes de cet industriel en forte croissance.

Espérons que nous pourrons prochainement annoncer dans ces pages des éléments plus concret du projet à venir, de visibilité donnée à la commune par l'arrivée d'une marque à fort capital sympathie, et des chiffres optimistes en matière de création d'emploi sur notre territoire !

AROMA-ZONE, UNE ENTREPRISE EN PLEINE CROISSANCE

Le Bulletin Municipal de septembre 2022 vous la présentait en détail, Aroma-Zone est une entreprise qui a installé en 2014 son site « Greenlog » à Châteauneuf de Gadagne. Sur celui-ci sont préparées toutes les commandes individuelles par internet, et toutes les livraisons vers les 17 boutiques en France et bientôt à l'étranger.

Depuis 1999 Aroma-Zone produit et commercialise des huiles essentielles et une grande variété de produits naturels, avec une spécialité sur les cosmétiques à fabriquer soi-même. Plus de 2500 références sont vendues à des prix qui restent très abordables. Il y a deux ans l'entreprise a été rachetée, et une équipe dirigeante renouvelée a impulsé une nouvelle dynamique.

Avec 42% de croissance en 2023, et un début d'année 2024 à +60 %, l'entreprise a gagné un million de clients en un an, et elle emploie aujourd'hui 450 salariés, dont la moitié dans le Vaucluse.

Avec des perspectives de croissance soutenue sur les années à venir, Aroma-Zone aura besoin de s'agrandir, c'est certain. La possibilité d'étendre leur site existant de Gadagne, rendue possible par la modification du PLU, est une option pertinente et bien adaptée au besoin.

LE PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE, LAURÉAT DU LABEL “TERRITOIRE D’INDUSTRIE”

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse a décroché pour la seconde fois le label “Territoire d'Industrie” pour la période de 2023 à 2027.

Une gratitude décernée par l’Agence Nationale de la Cohésion et des Territoires qui vient confirmer l’aboutissement d’un travail conséquent porté par la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, des Communautés d’agglomération du Grand Avignon (GA), des Sorgues du Comtat (CASC), de Luberon Monts de Vaucluse (LMV), avec l’appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse (CCIV) et de Luberon & Sorgues Entreprendre (LSE).

L’initiative « Territoires d’Industrie » soutient l’emploi et le développement économique du secteur industriel en tant que vecteur de développement, de dynamisme et de cohésion des territoires.

Territoires d’industrie
Vaucluse

“ Une reconnaissance pour notre territoire

Cette reconnaissance ouvre pour notre territoire et ses entreprises l'accès à :

- Une offre complète d’ingénierie
- Une enveloppe globale et nationale de 100 millions d’euros destinée au développement des entreprises
- Un accompagnement dans les transitions industrielles
- Un soutien au développement des compétences et de la formation

Pour cette nouvelle labellisation, Le « Territoire d’industrie de Vaucluse » a proposé des projets autour des 4 orientations suivantes :

1 - Lever les freins au recrutement ;

2 - Accélérer la transition écologique;

3 - Eco-systèmes d’innovation ambitieux ;

4 - Mobiliser un foncier adapté aux enjeux et besoins industriels

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS (SERM)

Le territoire du bassin de vie d’Avignon figure parmi les 9 nouveaux projets labellisés « Services express régionaux métropolitains (SERM) » par le ministère des Transports. 9 projets qui viennent s’ajouter aux 15 déjà labellisés lors d’une première vague. Ce projet est porté tout particulièrement par la Région Sud, le Grand Avignon et la ville d’Avignon, mais associe aussi notre communauté de communes et neufs autres intercommunalités de "l’étoile" ferroviaire d’Avignon qui s’étend jusqu’à Carpentras, Orange, Arles et Pont-Saint-Esprit. Ce bassin de vie comprend 715 000 habitants dont 90% se situent à moins 15 minutes d’une des 26 gares déjà présentes.

Être labellisé permettra d’être appuyé et financé par l’Etat pour la dynamisation des mobilités pour les 15 ans à venir : renforcement de l’offre « train » bien sûr (augmentation des fréquences, amélioration des gares, des quais et des voies...), mais aussi une amélioration de l’intermodalité (connexions gare TGV-gare centre, connexions trains-bus, information intermodale, tarification unique, billetterie simplifiée, covoiturage, ...) pour irriguer tout le territoire.

Un beau projet pour les habitants de notre territoire, mais qui devra encore passer la deuxième phase de sélection, début 2025.

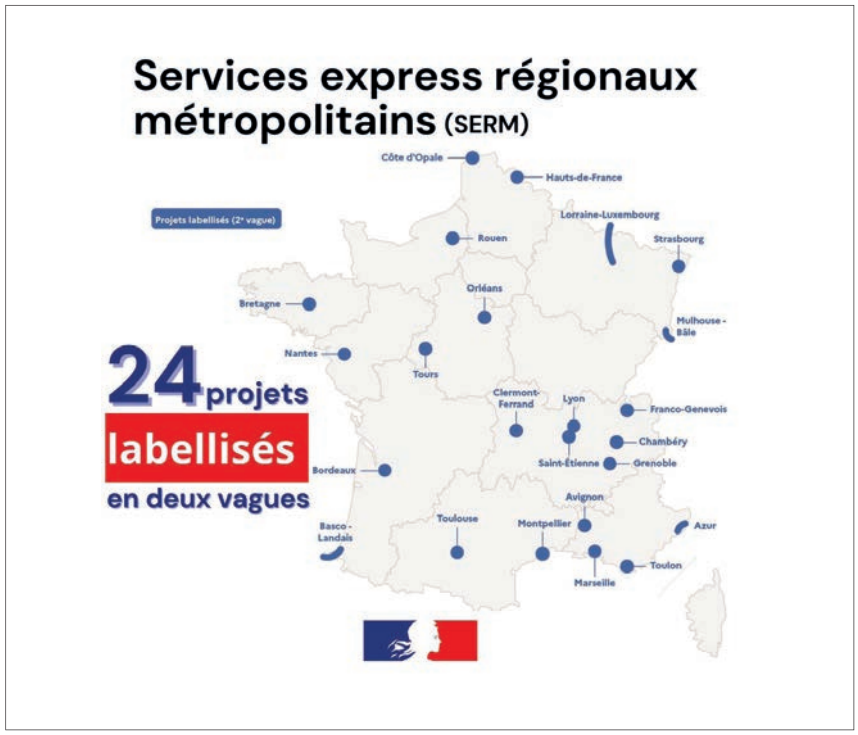

CRÈCHE : UNE PAGE SE TOURNE, UNE NOUVELLE HISTOIRE COMMENCE

En août, les petits inscrits ont fait leur rentrée dans les nouveaux locaux de la crèche.

Ils seront rejoints en début d'année 2025 par les plus grands, une fois que les espaces techniques (installés dans l'ancien bâtiment) seront terminés. En attendant les grands ont fait leur rentrée dans le bâtiment du jardin d'enfants.

Retour en arrière

Comme nous vous en avions informé il y a plusieurs mois maintenant, la communauté de communes, pour mieux répondre à la demande des familles de son territoire, a fait le choix , avec l'accord de la municipalité, de rassembler les 2 structures de petite enfance de la commune (crèche et jardin d'enfants) pour former une seule entité : une crèche de 45 lits (au lieu de 20 dans la crèche actuelle) qui s'appellera "La Sousto de la Ninéo", les élus municipaux n'ayant pas souhaité modifier son nom historique .

Vous avez ainsi pu voir se construire ce nouveau bâtiment qui s'intègre parfaitement à son environnement, d'une superficie d'environ 460 m^2 accolé à l'ancien bâtiment de la crèche (conservé afin d'y recevoir les équipements techniques de la structure) avec un espace extérieur de 500 m^2 ainsi qu'un auvent d'environ 100 m^2. Montant des travaux, porté par la CCPSMV : 2,62 M €

Dans le nouveau bâtiment un espace sera mutualisé entre la crèche et le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles).

Un bâtiment BDM

Le bâtiment est respectueux de l'environnement et performant au plan énergétique. Il répond aux exigences du label « Bâtiment Durable Méditerranéen » tant au niveau de l'insertion dans le site, que du confort , de la santé et des matériaux.

A la fin des travaux, la commune reprendra la jouissance du bâtiment actuel du jardin d'enfants sans savoir, pour le moment, quel usage elle en fera. Cela dépendra des besoins du groupe scolaire dans les années à venir.

Nous sommes très heureux de voir nos petits et l'équipe qui les accompagne dans ce nouvel espace très qualitatif, lumineux et répondant à toutes les exigences que nécessite l'accueil des jeunes enfants mais aussi au confort du personnel de la petite enfance.

Un grand merci à la communauté de communes d'avoir porté ce projet et d'avoir répondu aux exigences de la commune et aux besoins des familles.

DÉCHETS VERTS : TOUS À L'ISLE SUR LA SORGUE

Aujourd'hui ce sont près de 4 000 tonnes de déchets verts qui sont collectés par an dans les deux déchetteries de la CCPSMV (Le Thor/Gadagne et L'Isle-sur-la-Sorgue).
Les coûts annuels de transport et de traitement pour évacuer, broyer et composter cette matière sont très importants et ne cessent d'augmenter.

La communauté de communes, afin de maitriser ces coûts et mieux valoriser ces déchets, a saisi l'opportunité de l'achat d'un terrain qui jouxtait la déchetterie de l'Isle/Sorgue pour y investir dans la construction d'une plateforme dédiée aux déchets verts : les végétaux y sont versés à même le sol pour une manutention plus facile à la fois pour les usagers et pour les agents . Le broyage sera fait sur place : les usagers pourront ainsi repartir avec du broyat pour leur jardin et leur composteur !

Plus économique et plus pratique pour les usagers, mais, il faut le reconnaitre, plus contraignant pour les Castelnovins, puisqu'il faudra se déplacer jusqu'à la déchetterie de l'Isle, entre Le Thor et L'Isle sur la Sorgue, à proximité de la RD31 qui relie Cavaillon à Velleron. Elle se trouve à 8 km de Gadagne. Toutefois, le service de broyage à domicile proposé par la communauté de commune en période de taille pourra vous permettre d'éviter ces allers retours tout en bénéficiant de votre broyât.

Cet automne, la déchetterie du Thor acceptera encore les déchets verts en quantité modeste (apports de moins de 1 m³), mais à partir de décembre, tous les végétaux seront à mener à la nouvelle plateforme. Les usagers qui auront alors plusieurs types de déchets pourront accéder ensuite aux quais de la déchetterie de l'Isle. Un seul passage sera décompté sur leur carte, bien sûr, et leur carte actuelle donne bien accès aux deux déchetteries et à la plateforme.

Rappelons également que pour la gestion des déchets verts, la communauté de communes propose un service de broyage à domicile, moyennant une contribution financière, et des aides financières pour l'achat d'un broyeur à végétaux, d'une tondeuse mulching ou d'un kit tondeuse mulching.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PLATEFORME ET DES DÉCHETTERIES :

de 8h30 à 12h et de 14h à 17h du lundi au samedi, à l'exception des jours fériés

ADRESSE DE LA PLATEFORME :

1640 Chemin de l'Ecole de l'agriculture à l'Isle sur la Sorgue

APPORTS AUTORISÉS :

Tous les végétaux sont acceptés dans la limite de 3 m³ par jour. Pas de souches, de grillages, de terre et cailloux, de bûches de diamètre supérieur à xx cm, de pots de fleurs, de biodéchets.

Les professionnels seront acceptés sur facturation.
Tous les détails sur le site : www.paysdessorgues.fr

RECYCLER SES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES C'EST BIEN, LES RÉPARER C'EST MIEUX !

Votre écran de téléphone est cassé ? Votre tambour de machine à laver ne fonctionne plus ? Ou peut-être est-ce votre télévision qui est hors service ? Dans tous les cas, le mener à la déchèterie est une bonne option, mais la meilleure reste de le faire réparer plutôt que de le remplacer.

L'année dernière, l'éco-organisme Ecosystem a collecté 291 tonnes de déchets d'équipements électroniques et électriques ménagers sur notre territoire, soit 45 180 appareils. Une baisse de 11,2 % par rapport à 2022 certes, mais plutôt que de recycler pour ensuite acheter des appareils neufs qui épuisent la planète. Pourquoi ne pas tenter de réparer d'abord ? En plus, il existe un bonus réparation qui vous permet de restaurer à moindre coût votre appareil du quotidien. On vous explique.

Le bonus réparation, c'est quoi au juste ?

Mis en place depuis décembre 2022 par l'État, le bonus réparation est une aide qui a pour but de prolonger la durée de vie de vos équipements et vêtements, en privilégiant leur réparation plutôt que leur remplacement.

Quels sont les appareils concernés par ce bonus ?

Le bonus réparation couvre un grand nombre d'appareils électriques et électroniques. En tout, ce sont plus de 90 produits qui sont couverts d'univers très différents.
La liste de produits bénéficiaires devrait s'allonger d'ici 2025, alors n'hésitez pas à jeter un coup d'oeil directement à la liste actualisée sur le site d'Ecosystem.

À combien s'élève le montant du bonus réparation ?

Le montant peut varier selon la famille et la catégorie de votre produit. Il peut être de 15 € pour la réparation d'un fer à repasser ou d'un sèche-cheveux, de 35 € pour un aspirateur ou bien de 60 € pour la réparation d'une télévision. Toutes les informations concernant les montants et les catégories d'objets sont à retrouver sur www.ecosystem.eco/comprendre/bonus-reparation

Est-ce-que tous les magasins proposent le bonus réparation ?

Il faut savoir que tous les magasins d'appareils électriques et électroniques ne proposent malheureusement pas le bonus réparation. Seuls ceux qui sont labellisés "Qualirépar" ont le droit d'appliquer ce bonus.

Comment en profiter ?

- Rendez-vous sur l'annuaire des réparateurs labellisés sur le site d'Ecosystem : www.ecosystem.eco/reparer/
- Saisissez la catégorie de votre produit à réparer
- Renseignez votre ville de résidence
- Choisissez le réparateur de votre choix

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS EN VISITE À L'HÔTEL DE RÉGION

Mercredi 5 juin nous sommes allés à Marseille dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants et nous avons visité l'hôtel de Région puis la grotte Cosquer.
Nous sommes partis le matin en train de Gadagne. Nous avons visité l'hémicycle. Nous avons posé des questions aux élus depuis les sièges et les micros de l'assemblée. Nous avons appris que la Région avait des compétences en matière d'économie, de tourisme, transports, lycées, formation professionnelle, sport ou encore culture. Le midi nous avons pique-niqué avec quelques élus du conseil municipal et une enseignante, Mme Contremoulin puis nous nous sommes dirigés vers la Grotte Cosquer où nous avons visité une superbe réplique d'une grotte préhistorique.
Retour au pas de course vers la gare et retour à la maison après une belle journée ensoleillée.
Article rédigé par les élus du CME

JOURNÉE OLYMPIQUE
POUR LES CM1 ET CM2
DU GROUPE SCOLAIRE
P. GOUJON

Avec les classes de CM1 et CM2 du groupe scolaire P. Goujon, nous avons participé à la journée olympique avec les écoles du Thor, de Saumane et Fontaine.
Nous avons pratiqué des activités sportives (basket, judo, escalade, tennis, padel, yoga,...) mais aussi culturelles. A midi, nous avons fait un pique-nique zéro déchet. La journée s'est terminée par la remise des médailles et une chorégraphie sur la devise des JO.

FIN D'ANNÉE CHARGÉE EN ÉVÉNEMENTS
À L'ÉCOLE ST CHARLES !

Différents événements ont marqué la fin de l'année scolaire : l'intervention « secourisme » avec G. BUIX, pompier à Avignon, qui a enseigné aux plus grands les gestes qui sauvent, une journée autour de l'olympisme en maternelle-CP, une journée provençale avec l'intervention d'une vannière et d'un apiculteur en CE-CM, une visite d'Avignon en train pour les maternelles et les CP et la rencontre des CM2 avec M. Le Maire, venu leur souhaiter une belle route au collège. Cette année s'est clôturée par une très kermesse !
Pour plus d'infos et plus d'images, RDV sur le site de l'école : stcharlesgadagne.toutemonecole.fr

"IL A BEAUCOUP SOUFFERT LUCIFER"
SPECTACLE À DESTINATION DES ÉLÈVES DE CM1 ET CM2

Lundi 15 avril dernier, une cinquantaine d'élèves de CM1 et CM2 de l'école Goujon sont allés dans la salle de l'Arbousière pour voir cette pièce de théâtre. La municipalité a souhaité offrir ce spectacle aux écoliers, il met en lumière les dangers que représente le harcèlement pour les victimes mais aussi pour les auteurs de ces violences, en insistant sur le rôle des témoins souvent silencieux.
Le spectacle a été suivi d'un échange animé par une psychologue.

Nous vous rappelons l'existence du programme PHARE de l'Education Nationale, c'est un programme de lutte contre le harcèlement à l'école. A votre écoute, le 3018, le numéro dédié aux jeunes victimes et aux témoins de harcèlement et de violences numériques. Le 3018 est accessible 7 jours sur 7, de 9h à 23h par téléphone et par Tchat sur 3018.fr et via Messenger.

IL Y A 40 ANS ...

En relisant les archives , voici l'éditorial du bulletin municipal de septembre 1984 sur "L'entretien de notre patrimoine".
Un éditorial signé de Monsieur Le Maire : G. Aimadieu.

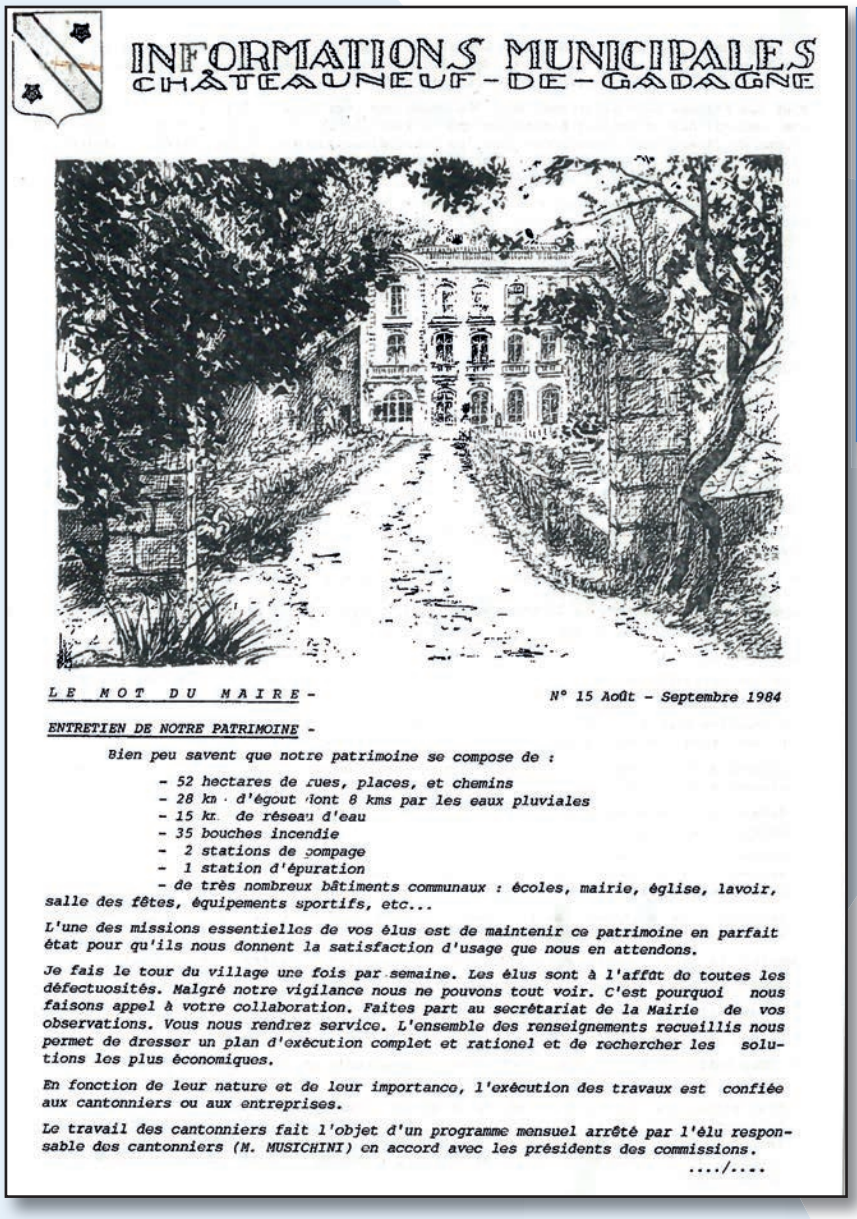

INFORMATIONS MUNICIPALES
CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE

LE MOT DU MAIRE - N° 15 Août - Septembre 1984

ENTRETIEN DE NOTRE PATRIMOINE -

Bien peu savent que notre patrimoine se compose de :

- 52 hectares de rues, places, et chemins
- 28 km d'égout dont 8 kms par les eaux pluviales
- 15 km de réseau d'eau
- 35 bouches incendie
- 2 stations de pompage
- 1 station d'épuration
- de très nombreux bâtiments communaux : écoles, mairie, église, lavoir, salle des fêtes, équipements sportifs, etc...

L'une des missions essentielles de vos élus est de maintenir ce patrimoine en parfait état pour qu'ils nous donnent la satisfaction d'usage que nous en attendons.

Je fais le tour du village une fois par semaine. Les élus sont à l'affût de toutes les défectuosités. Malgré notre vigilance nous ne pouvons tout voir. C'est pourquoi nous faisons appel à votre collaboration. Faites part au secrétariat de la Mairie de vos observations. Vous nous rendrez service. L'ensemble des renseignements recueillis nous permet de dresser un plan d'exécution complet et rationel et de rechercher les solutions les plus économiques.

En fonction de leur nature et de leur importance, l'exécution des travaux est confiée aux cantonniers ou aux entreprises.

Le travail des cantonniers fait l'objet d'un programme mensuel arrêté par l'élu responsable des cantonniers (M. MUSICHINI) en accord avec les présidents des commissions.

..../....

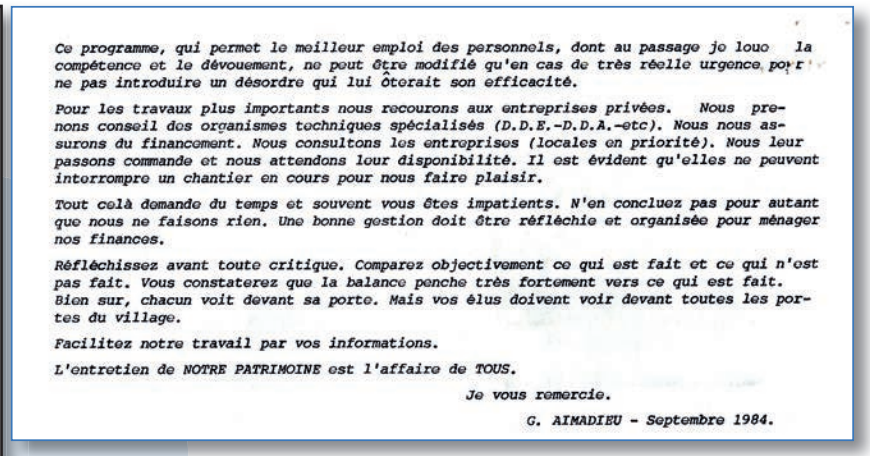

Ce programme, qui permet le meilleur emploi des personnels, dont au passage je loue la compétence et le dévouement, ne peut être modifié qu'en cas de très réelle urgence pour ne pas introduire un désordre qui lui ôterait son efficacité.

Pour les travaux plus importants nous recourons aux entreprises privées. Nous prenons conseil des organismes techniques spécialisés (D.D.E.-D.D.A.-etc). Nous nous assurons du financement. Nous consultons les entreprises (locales en priorité). Nous leur passons commande et nous attendons leur disponibilité. Il est évident qu'elles ne peuvent interrompre un chantier en cours pour nous faire plaisir.

Tout cela demande du temps et souvent vous êtes impatients. N'en concluez pas pour autant que nous ne faisons rien. Une bonne gestion doit être réfléchie et organisée pour ménager nos finances.

Réfléchissez avant toute critique. Comparez objectivement ce qui est fait et ce qui n'est pas fait. Vous constaterez que la balance penche très fortement vers ce qui est fait. Bien sur, chacun voit devant sa porte. Mais vos élus doivent voir devant toutes les portes du village.

Facilitez notre travail par vos informations.

L'entretien de NOTRE PATRIMOINE est l'affaire de TOUS.

Je vous remercie.

G. AIMADIEU - Septembre 1984.

JOURNÉES EUROPÉENNESDU PATRIMOINE

Comme chaque année, la commune participe activement aux journées du patrimoine. Voici le programme de la journée du dimanche 22 septembre :
10h30 : Visite guidée dans le village par Nicolas FAUCHERRE, professeur d'histoire de l'art, archéologue, historien et spécialiste des fortifications médiévales. *Rendez-vous place de la Pastière.*

17h00 : « Châteauneuf de Gadagne : vies et mort d'une enceinte urbaine dans le Comtat ». Conférence par Nicolas FAUCHERRE, Brigitte SABATTINI (Enseignante chercheuse, maître de conférences), et Dylan NOUZERAN (Archéologue du Bâti, ingénieur) - *Chapelle des Pénitents.*

LA PORTE DE L'HORLOGE

Pour rappel, suite à une étude datant de 2022, du CAUE 84 (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) sur l'ensemble de nos remparts, le Conseil Municipal avait décidé d'intervenir dans un premier temps sur la Poterne (travaux déjà réalisés). Les efforts vont maintenant être portés sur un monument emblématique de notre village : la Porte de l'Horloge.

Une étude historique et archéologique a été rendue au mois de mai dernier. Elle montre à quel point ce monument est remarquable, il constitue, dans le Comtat Venaissin, l'un des rares exemples de porterie romane conservée, absorbée dans la surélévation défensive de la guerre de Cent Ans. Pour les curieux, nous vous en dirons plus lors des prochaines journées du Patrimoine.

Le cabinet de M. Bortolus a été retenu pour nous accompagner dans la mission des travaux d'urgence sur cette Porte.

Un géomètre est intervenu dernièrement. Ce projet suit donc son cours, nous vous tiendrons régulièrement informé des avancées.

RAOUL MILHAUD, UNE PERSONNALITÉ DU VILLAGE

Raoul Milhaud

Evoquer la personnalité et la stature de Raoul Milhaud, c'est immanquablement parler terre et terroir, amis et amitié, enfants et famille.

Celui dont notre médiathèque porte le nom, est né le 21 décembre 1901 dans la seule maison qui existait alors sur le plateau, au début du chemin de Saint-Marc qui prendra plus tard le nom d'avenue de Verdun.

Les Milhaud exploitaient à Montfavet, au pied de la colline de Caumont, une tuilerie artisanale. L'argile était prélevée un peu plus haut au « Trou d'argile ». La grand-mère lissait encore les tuiles à l'ancienne, avec les doigts, et le jeune Raoul prit vite le goût de modeler la terre glaise. La famille s'installa plus tard chemin du jas, dans une des plus vieilles maisons hors les murs. Nommée Flour e coulour, sa partie la plus ancienne, le jas, est datée de 1769 et a donné son nom au chemin. Le métier de Raoul, viticulteur, le met tous les jours au contact de la nature, dans la plaine ou dans la montagne, nom par lequel les castelnovins désignent joliment leur colline.

L'artiste

Artiste, Raoul modèle, sculpte et entreprend un important travail de peintre figuratif. Sa palette, forte de teintes vives et soutenues, entend reproduire cette nature dont notre artiste est si friand. Il réalise aussi quantité de toiles représentant paysages, villages mais aussi gens proches dont il fait le portrait. Raoul Milhaud, homme prolixe, écrit aussi. Sa connaissance et son amour de la langue provençale en feront un félibre reconnu. Comme dans ses tableaux, prose et poésie chantent notre village et la vie calme de ses habitants. Dans "Mon Clocher et ses Gens", Raoul Milhaud nous conte l'histoire du buste de Tavan. Il s'agissait de rendre hommage à notre félibre en dotant la fontaine de la montée des Bourgades d'un buste aussi ressemblant que possible.

Pour le vérifier, un conseiller municipal fut envoyé chez le maître arlésien à qui l'on avait commandé la sculpture. Le cou, trop long, était peu ressemblant, ce qui fut corrigé dans l'instant par un bon coup de tranchoir dans l'argile… C'est que, expliqua l'envoyé, Tavan était comme nous…il retournait les mottes et n'avait pas le cou d'un aristocrate « Tavan èro coume nàutre à Castèu-noù. Quand èro jouino, viravo de mouto, e vai, acò a jamai fa un còu d'aristoucrato… ».

Dans "Les Yeux et le Cœur" Raoul rend hommage à sa famille, à ses amis. Avec "Portraits et paysages" il rimera sur les jours, les saisons, la vie simple des villageois.

Le maire du village

Mais c'est surtout comme maire que Raoul Milhaud a marqué l'histoire du village. Figurant sur la Liste Républicaine Antifasciste emmenée par le Docteur Pélissier en 1945, il sera tête de liste et élu successivement en 1959 et 1965. Signe des temps, sur les 13 conseillers municipaux de l'époque, 10 étaient agriculteurs. Les réalisations furent nombreuses sous ses deux mandats. Parmi les principales, citons le stade Paul Mille, le château d'eau du plateau que le préfet vint inaugurer en personne, le goudronnage de la place du marché, la construction de la poste, d'importantes opérations de rénovation du village… Enfin c'est sous son mandat, en 1962, que s'installa l'usine Schweppes qui allait donner un nouvel élan économique à notre village.

Rédaction : A. Cangelosi

Nous terminerons cet hommage en citant l'acrostiche que Raoul avait lui-même écrit :

"Mariant les pinceaux et quelquefois la lyre
Il va sans se fier à ce que l'on peut dire
Luttant avec ardeur allant toujours plus haut
Habitant ces hauteurs, en modeste héros
Avec goût simplement il chanta la nature
Unissant dans son art la forme et la peinture
Dans le respect du vrai, se méfiant du faux."

Raoul Milhaud (1901 - 1980)

LA PASTIÈRE

Dans la ronde des jours, notre petite place
A gardé la beauté des siècles révolus;
Les arbres du passé s'étalent chevelus,
Et ses claires maisons gardent toute leur grâce.

La source est toujours là qui lentement s'efface,
Sous l'œil contemplatif du félibre Tavan,
Dans le bassin profond qu'ont buriné les ans
Où son eau, d'un jet pur, taraude la surface.

Sur de vieux bancs moussus on conte des histoires,
Et le buste fleuri du bienfaiteur Goujon
Rappelle un nom gravé dans toutes les mémoires.

Le soir nimbe saint Roch et voile l'horizon,
Et les fiers monuments de leurs vertus de pierre
Parent de souvenirs la charmante « Pastière ».

LA SORGUE

Riant et serpentant entre ses berges molles,
Elle va lentement traînant ses vertes eaux,
Musant dans les détours, chantant sous les roseaux.
Elle rêve assoupie à l'ombre des grands saules.

Comme au temps de Corot, du peintre elle est l'idole
Qui inspire son art et guide ses pinceaux,
Elle est un paradis, empli de chants d'oiseaux,
Où le pêcheur, joyeux, aime planter sa gaule.

Du moissonneur souvent elle étanche la soif,
Et dans un claquement de pif, de pof, de paf,
Arrose le battoir de quelque lavandière.

Souriante Ariane aux cheveux de lumière,
Elle est le bras fécond dont l'usine a besoin,
Le désir et le rêve au cœur du citadin.

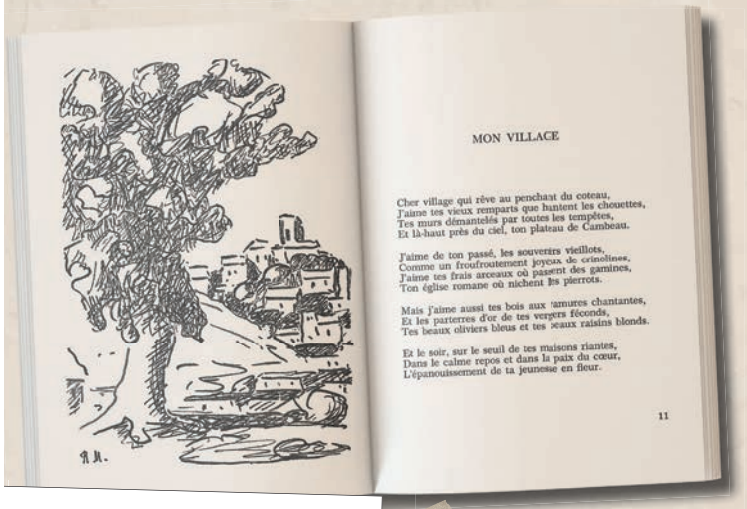

A GADAGNE, rencontre avec Raoul MILHAUD

Episodiquement, et quand le souffle de l'esprit passe sur Campbeau, nous vous faisons part de la continuation de la carrière et de peintre et de poète de l'ancien premier magistra de Gadagne, Raoul Milhaud. Et aujourd'hui c'est avec beaucoup de plaisir que nous vous faisons savoir que Raoul Milhaud vient de remporter un brillant succès à Deauville et ceci au Grand Prix international de peinture.

Car ce succès l'a sélectionné pour participer au Grand Prix de « La Ville Eternelle », à Rome où seront confrontées les meilleures toiles mondiales.

Cette nouvelle distinction rejaillit sur l'ensemble de Gadagne et l'on est fier de voir que le renom du village vauclusien dépasse les frontières de l'Hexagone et cela par la magie de l'art pictural en général et de Raoul Milhaud en particulier.

En parallèle à ce talent de peintre, notre ami Raoul Milhaud continue d'écrire des poèmes et nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire un poème extrait de « Portraits et paysages ». En rappelant que cette plaquette a obtenu le grand prix littéraire de l'Association des Méridionaux de Paris. Et comme le dit si bien Raoul Milhaud...

« Pour moi il n'est rien de plus beau qu'un ruisselet dans la nature.
« Que la rustique architecture « D'un vieux calvaire ou d'un château... ».
Voici donc ce poème intitulé La Pastière :

« Dans la ronde des jours, notre petite place
« A gardé la beauté des siècles révolus
« Les arbres du passé s'étalent chevelus
« Et ses claires maisons gardent toute leur grâce.
« La source est toujours là qui lentement s'efface
« Sous l'œil contemplatif du félibre Tavan.
« Dans le bassin profond qu'ont buriné les ans
« Où son eau, d'un jet pur taraude la surface.
« Sur de vieux bancs moussus on conte des histoires
« Et le buste fleuri du bienfaiteur Goujon
« Rappelle un nom gravé dans toutes les mémoires
« Le soir nimbe saint Roch et voile l'horizon
« Et les fiers monuments de leurs vertus de pierre
« Parent ch... mante « Past...

Notre phot...

Notre peintre vant quelques-vres. Souhaitons ces désiré à R... de « La Ville ...

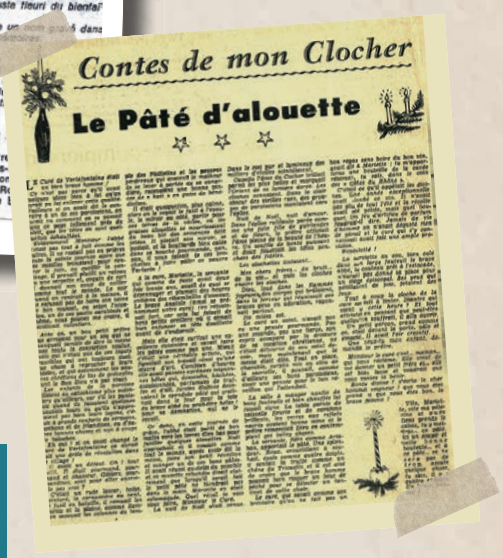
Contes de mon Clocher
Le Pâté d'alouette

UNE EXPOSITION DE PEINTURES DÉDIÉE À R. MILHAUD

Artiste, Milhaud modèle, sculpte et entreprend un important travail de peintre figuratif. Sa palette, forte de teintes vives et soutenues, entend reproduire cette nature dont l'artiste est si friand. Il réalise aussi quantité de toiles représentant paysages, villages, mais aussi gens proches dont il fait le portrait. Raoul Milhaud, homme prolixe, écrit aussi. Sa connaissance et son amour de la langue provençale en feront un félibre reconnu. Mais c'est surtout comme maire que Raoul Milhaud a marqué l'histoire du village, élu successivement en 1959 et 1965.

Vernissage le samedi 14 septembre à 17h30 à la médiathèque, exposition visible jusqu'au samedi 5 octobre

Grande exposition salle Anfos Tavan à venir. Gratuit, entrée libre

Un grand merci à Mme Saes, fille de Raoul Milhaud, pour les échanges chaleureux qui ont permis de réaliser ce dossier. Nous adressons également notre profonde gratitude à M. Percival pour son aide précieuse et bénévole dans la préparation de l'exposition dédiée à Raoul Milhaud. Grâce à son engagement et à ses conseils avisés, plus de 300 tableaux ont été numérisés, permettant de rendre un hommage digne de notre ancien maire.

Découvrez le portrait de M. Percival en page 20.

RECENSEMENT CITOYEN

Qu'est ce que c'est ?

Cette formalité administrative, obligatoire, doit être accomplie à votre 16ème anniversaire et, dans un délai maximum de 3 mois après votre anniversaire.

Pour cela, vous devez vous rendre en mairie, et suite à cette inscription, vous obtiendrez votre attestation de recensement.

Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire, avant l'âge de 18 ans, à un examen (BEP, Bac...), au permis de conduire, ou un concours administratif en France.

Vous serez ensuite convoqué à la journée défense et citoyenneté.
Il faut avoir fait cette journée (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25ème anniversaire.

Grâce au recensement citoyen, vous serez inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18ème anniversaire et pourrez alors voter.

Pour tout renseignement complémentaire : www.service-public.fr

RENDEZ-VOUS DES JEUNES CITOYENS

Vous avez obtenu votre attestation de recensement ?

Au cours de l'année 2024, vous avez fêté votre 16ème anniversaire, et vous avez effectué les démarches pour le recensement citoyen, et la mairie vous a délivré votre attestation de recensement ?

Toutes nos félicitations ! Vous avez accompli un pas de plus dans la vie citoyenne !

La municipalité, très attachée à la jeunesse de notre village, a choisi de rencontrer les castelnovins ayant obtenu leur attestation de recensement au cours de l'année 2024.

Ce moment d'échange et de convivialité nous permettra d'aborder avec vous différents sujets, et notamment celui de la citoyenneté.
Il aura lieu le

SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2024 à 11h

à l'Arbousière et sera suivi du verre de l'amitié. Nous espérons pouvoir compter sur votre présence et vous souhaitons de passer un bel été !

JURÉS D'ASSISES 2025

Le 8 juillet a été établie, par tirage au sort, la liste de nos administrés proposés pour être jurés d'Assises au tribunal d'Avignon. Les noms ci-dessous participeront à un second tirage au sort entre tous les noms communiqués par les communes du département.

BEGNIS Jonathan
DEBONO Fanny
DESCHAMPS Timothée
HENRY Jean-Philippe
MAISONNEUVE Maryse
MARATRAT Géralde
MORRA Marie - Christine
PANSIER Pascal
VALLÉE Christine

UN ROBOT POUR UNE PELOUSE PARFAITE

Afin de toujours mieux entretenir la pelouse du terrain d'honneur Pierre Molland et d'offrir la meilleure qualité de jeu aux sportif du SC Gadagnien, et de dégager du temps aux agents du service espace verts à consacrer à d'autres espaces végétalismes de la commune, la Municipalité a fait le choix d'une prestation de tonte par un robot.

Celui-ci s'active donc tous les jours sur la pelouse pour une hauteur de gazon toujours optimale.

NOUVEAU À GADAGNE

En tant que consultante, j'accompagne les entreprises en quête de structuration et de performance, à optimiser leurs processus financier et ressources humaine !
N'hésitez pas à me contacter et visiter mon site internet :
www.sophia-arh.fr
Sophia BERTOLOTTI
07 70 81 24 30
contact@sophia-arh.fr

Eric Gauthier
Psychopraticien Analytique Analyse Transgenerationnelle Psychanalyse de l'enfant
Sur rendez-vous :
07 63 20 93 56 - ericgaut@wanadoo.fr

Parick LECOCQ
Spécialiste du traitement de l'eau
depuis plus de 40 ans
Vente - Entretien - Adoucisseurs - General Electric - Culligan
716 route d'Avignon Châteauneuf de Gadagne - 06 15 24 41 15

Clara Sales - Diététicienne Spécialisée dans la prise en charge du surpoids et de l'obésité. Elle accompagne ses patients dans la perte de poids, le rééquilibrage alimentaire, et le contrôle du diabète, tout en intégrant l'aspect psychologique dans sa prise en charge.
Le cabinet est ouvert le lundi, mardi et vendredi de 8h à 20h. Les réservations peuvent se faire sur Doctolib.
Contact :
clarasalesdiet@gmail.com - 06 18 40 31 08
clarasalesdieteticienne

M.S.P. DE GADAGNE

Une maison de santé pluri-professionnelle est implantée dans notre village et s'est installée dans ses nouveaux locaux Place du Félibrige en mai 2023.

Qu'est-ce exactement qu'une Maison de Santé Pluri professionnelle ? (M.S.P.)

Il s'agit d'une structure privée dans laquelle une équipe de professionnels de santé exerce une activité libérale. Actuellement, la M.S.P. de Gadagne regroupe : des médecins généralistes (4), des infirmiers (9), des kinés (2), des pharmaciennes (2) et une coordinatrice également infirmière. Deux représentantes des usagers sont le lien entre cette MSP et les patients.
Elle se différencie des maisons médicales de garde (comme à Cavaillon ou Avignon) où des médecins du territoire (dont les médecins de Gadagne) assurent l'accueil des patients en dehors des horaires d'ouverture classique des cabinets médicaux.

La M.S.P. de Gadagne accueille régulièrement des internes en médecine via les médecins qui sont tous maitres de stage des universités.

Ces derniers assurent des consultations conjointement à vos médecins habituels, et sous leur responsabilité. Il est important de savoir qu'un interne est déjà médecin et suit un complément de formation durant 6 mois. L'ensemble des dossiers traités par les internes font l'objet d'un point quotidien avec les médecins titulaires qui peuvent faire appel à leur maitre de stage à tout moment.

D'autres professionnels de santé reconnus sont susceptibles de rejoindre la M.S.P. Des sages femmes, pédicure-podologue, médecins spécialistes (par exemple pédiatres), etc...

Vous souhaitez, dans le cadre de votre suivi, prendre rendez-vous avec votre médecin traitant ?

Vous pouvez le faire sur Doctolib ou directement au secrétariat : 04 90 22 36 37, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h. Le nombre d'appel étant grand, il faut parfois être patient. Un délai moyen d'un mois peut être nécessaire pour avoir un rendez-vous. Pensez donc à le faire assez longtemps à l'avance pour tout ce qui est programmable.

Votre demande est urgente et ne peut attendre le prochain rendez-vous disponible ?

Vous pouvez appeler le secrétariat ou envoyer un SMS au 07 49 69 32 38 (jours et heures ouvrables). Il vous sera proposé un rendez-vous sur les créneaux d'urgence selon la disponibilité, assurés à tour de rôle par les médecins et les internes. Dans ce cas, vous ne verrez pas forcément votre médecin traitant, mais votre dossier est accessible à chacun des médecins de la MSP. Si tous les créneaux sont déjà pris, il vous sera conseillé de vous adresser à la maison médicale du Thor ou aux maisons médicales de garde de Cavaillon ou d'Avignon.

Une boite à idées est à votre disposition dans la salle d'attente du cabinet médical. Les représentantes des usagers font remonter vos suggestions à l'équipe qui les étudie et met en place des améliorations chaque fois que c'est possible. En effet, certaine décisions relèvent d'autres compétences : mairie, A.R.S. caisse d'assurance maladie, etc. Vous pouvez aussi contacter les représentantes des usagers pour toutes questions sur le fonctionnement de la M.S.P. à l'adresse suivante : usagers.msp.gadagne@gmail.com

ATELIERS ETP

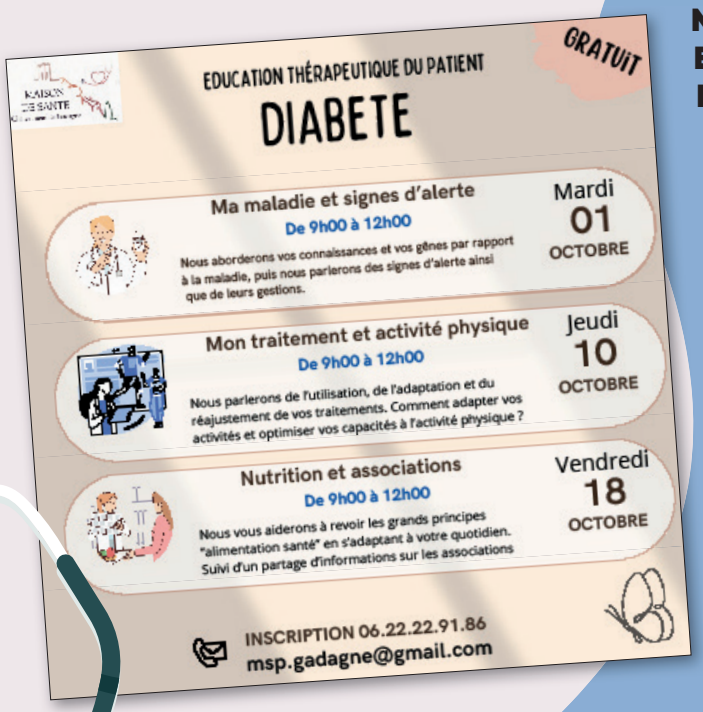

Nouvelle session d'ateliers Education Thérapeuthique du Patient (ETP) - DIABÈTE

En octobre, trois ateliers d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) sont proposés à Gadagne :

1er octobre : Gestion des signes d'alerte (9h00 à 12h00)

10 octobre : Traitement et activité physique (9h00 à 12h00)

18 octobre : Nutrition et associations (9h00 à 12h00)

Inscription : 06.22.22.91.86.
Groupe de 8 personnes maximum, gratuit, sur inscription à msp.gadagne@gmail.com

JARDINS PARTAGÉS SUITE...

Suite au retrait du secours catholique du projet, en raison d'un recentrage de leurs actions sur leur fonctions premières, compte tenu de la dégradation de la situation des plus précaires, la municipalité a dû rechercher un nouveau terrain.

Nous souhaitions toujours que la parcelle, dédiée à ce projet, se trouve dans un quartier facilement accessible pour tous et proche du quartier du nouveau Chai.

Et c'est auprès d'un propriétaire privé que la solution a été trouvée. La parcelle choisie se situe à quelques pas de là. Une convention d'occupation, engageant les deux parties sur plusieurs années, a été signée avec le propriétaire moyennant un loyer de 400 euros par an.

Le travail avec l'association "les jardins des colibris", qui aura la charge d'aménager et d'animer ce lieu, va pouvoir commencer. Des parcelles pour cultiver individuellement seront proposées aux castelnovins, et uniquement à eux, et une petite contribution, servant d'engagement, leur sera demandée. Un travail de co-construction entre l'association et les habitants intéressés se fera dans les prochaines semaines.

Certains d'entre vous se sont déjà inscrits en mairie et seront recontactés le moment venu. Si vous n'avez pas encore fait la démarche de vous inscrire, il est encore temps. Que vous soyez débutant ou expérimenté, vous pouvez rejoindre l'aventure. L'association vous accompagnera et proposera régulièrement des ateliers.

Les services techniques prépareront le terrain cet hiver afin que les premières plantations puissent se faire au beau jour.

Les investissements et le fonctionnement de ce projet seront financés en grande partie par la mairie mais aussi par des subventions extérieures.

Nous ne manquerons pas de vous en dire plus dans un prochain bulletin municipal.

LE SAVIEZ VOUS ?

AGRICULTURE ET RECYCLAGE FONT BON MÉNAGE

En Vaucluse, une plateforme de recyclage associative pour les agriculteurs, gérée par des agriculteurs, permet de donner une seconde vie aux déchets agricoles. Les sacs d'engrais, bâches pour serres, systèmes goutte-à-goutte, et bien d'autres déchets peuvent y être déposés pour éviter qu'ils ne polluent notre environnement. En plus de préserver la nature, ces déchets sont valorisés et transformés en nouvelles ressources, réduisant ainsi la consommation de plastique.
En savoir plus : www.recupagriecomtat.fr

WORLD CLEAN UP DAY

Cette année le World Clean Up Day, journée mondiale de nettoyage de la planète, se déroulera le SAMEDI 21 SEPTEMBRE. Le village y participe en organisant une matinée de nettoyage à cette date.

Venez en famille, entre amis pour ce moment de partage, de convivilaité et surtout pour accomplir un acte citoyen de préservation de notre village.

Rendez-vous place du marché aux raisins - 8h30.

Amenez votre matériel (gants, gilet...), et votre bonne humeur !

Venez vous inscrire lors du forum des associations, sur le stand de la mairie, le 7 septembre prochain.

80% DES MOUSTIQUES NAISSENT SUR LE DOMAINE PRIVÉ

Par des gestes simples, il est possible de lutter contre la prolifération du moustique en supprimant tous les endroits et objets pouvant contenir de l'eau stagnante. Attention également aux bassins et piscines dont l'eau croupit, les moustiques adorent !
Ces pratiques sont indispensables pour éviter ou freiner le développement de cet insecte.

DIAT ASS : INSTALLATION DU PREMIER PANNEAU D'INFORMATION

Ce projet de dialogue territorial entre agriculteurs et riverains dont nous vous avions déjà parlé est issu de la réponse à l'appel à projet régional de l'OFB (Office Français pour la Biodiversité), l'Agence Régionale pour la Santé, la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt) et la Chambre d'agriculture à l'échelle régionale. La commune a travaillé en partenariat avec le CPIE Vaucluse, OPUS, qui a animé l'action, pour mettre en oeuvre ce projet.

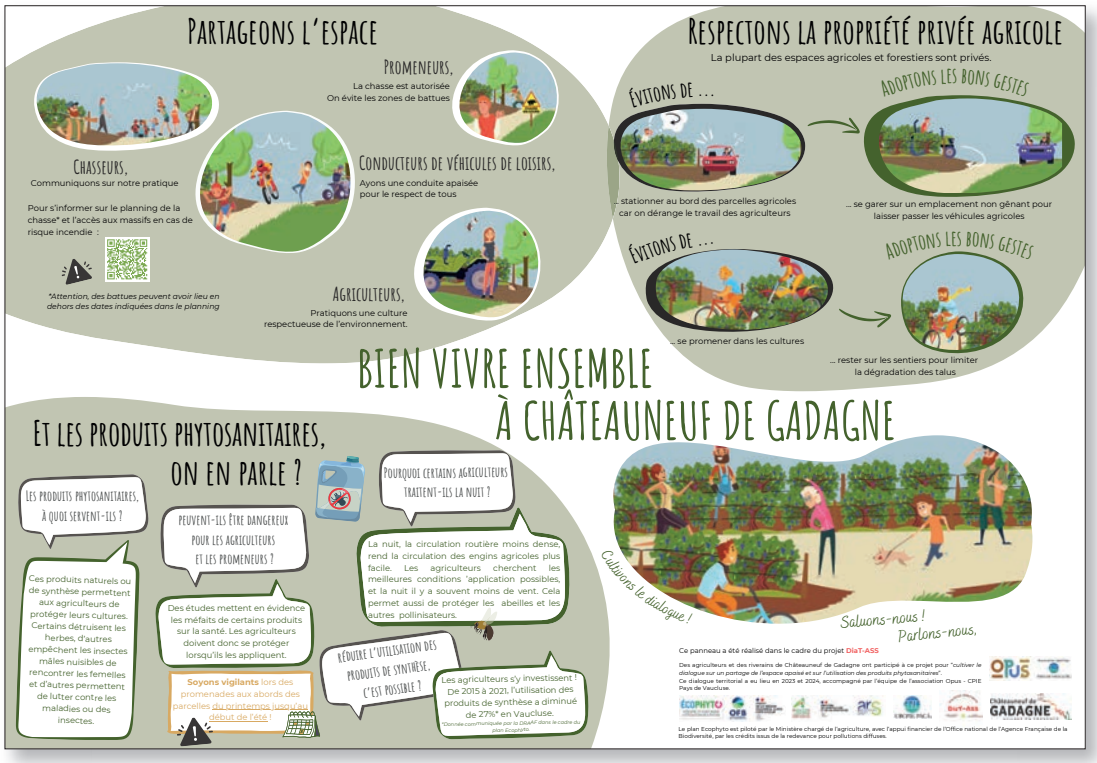

Quels sont les objectifs ?

- Faciliter le dialogue entre les agriculteurs et les riverains sur un partage apaisé des espaces agricoles et naturels et l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Co-construire un plan d'actions pour mettre en œuvre des solutions locales et durables sur des enjeux communs
- Mise en place d' actions

Très vite dès 2022, au-delà de la volonté de mieux communiquer sur l'utilisation de produits phytosanitaires par les agriculteurs, d'autres préoccupations ont été abordées liées au partage de l'espace, compte tenu de la diversité et du nombre plus important d'usages sur la colline : chasse, vélo, randonnée, balades familiales, stationnement...

Comment faire ?

Le CPIE et les élus de la commune ont identifié les différentes parties prenantes pour :

- Mener des entretiens individuels afin de recueillir les avis et questionnements de chacun.es sur l'utilisation des produits phytosanitaires
- Animer des temps d'échanges collectifs avec les agriculteurs, les habitants riverains, les associations sportives et culturelles, pour faciliter les échanges et créer un plan d'actions collectif sur le partage apaisé de l'espace
- Mettre en œuvre une première action: création collective d'un panneau d'information pour « Bien vivre ensemble à Châteauneuf de Gadagne » : partageons l'espace - respectons la propriété privée agricole - parlons des produits phytosanitaires.

Le 1er panneau a été installé sur le parking de l'Arbousière.

Vous retrouverez dessus toutes les informations qui vous permettront de mieux apprécier, respecter et comprendre l'environnement dans lequel vous évoluez.

En flashant le QR code, vous accéderez aux informations nécessaires concernant la période de chasse et les restrictions liées aux accès des massifs forestiers.

Des panneaux identiques seront positionnés par la suite sur d'autres sites. Maintenant, la dynamique d'échanges est lancée entre les différents usagers de la colline et sera poursuivie par la suite par le groupe d'acteurs qui ont participé.

L'hiver dernier, les chasseurs ont commencé à diffuser les dates de battues pour mieux communiquer, d'autres actions seront mises en œuvre.

Nous remercions à nouveau l'ensemble des participants qui ont consacré de leur temps pour mieux vivre tous ensemble

IV / 5. Les frères de Lisabetta tuent son amant; il lui apparaît en songe et lui montre où il est enterré; celle-ci déterre secrètement la tête et la dissimule dans un pot de basilic sur lequel elle pleure chaque jour pendant de longues heures; ses frères le lui emportent et elle en meurt de douleur peu après.

1348 **La Peste Noire.** Propagée par le Rat Noir, *Rattus rattus (Linné, 1758)*, une pandémie de Peste Noire submerge l'Europe. A Florence, Giovanni Boccaccio, fin lettré, nourri des cultures grecque et latine, témoin des mœurs de son temps documente les désordres que cette épidémie provoque parmi ses concitoyens. Ignorants des ravages qu'elle a déjà engendrés en d'autres temps et d'autres lieux, beaucoup ne s'en gardent pas ; ils en seront les premières victimes.

En réunissant dix jours durant dans une villa des collines environnantes sept jeunes filles et trois jeunes gens désireux de s'éloigner de la pestilence, il définit le cadre de ce qui deviendra son œuvre majeure, *Le Décaméron.* Première suite romancée écrite en toscan vernaculaire, par endroits inspirée par les fabliaux provençaux, cette somme, largement diffusée dès sa première rédaction sera la source où de nombreux créateurs des siècles suivants – de Christine de Pisan à Jean de La Fontaine, les frères Taviani ou Pier Paolo Pasolini – puiseront matière à réflexion et savoureuses déclinaisons dans les cent nouvelles racontées au fil de cette prolifique décade par une allègre compagnie.

2013 Invité avec neuf autres artistes internationaux par le Ministère italien des Affaires culturelles pour la commémoration du septième centenaire de la naissance de Boccaccio, j'ai créé le diptyque *Lisabetta da Messina* tiré de la cinquième nouvelle du quatrième jour. Pièce désormais conservée dans la collection permanente du Palazzo Pretorio consacré à l'ensemble de son œuvre romanesque et poétique. Toujours d'une brûlante actualité, les thèmes abordés – le statut de la femme, son droit au plaisir, fut-il pris hors des conventions, les accommodements de beaucoup de religieux avec le ciel,... – sont indubitablement propices à d'autres créations contemporaines.

2024 En déplaçant mon atelier parisien à Châteauneuf - de - Gadagne, je me suis rapproché des lumières, matières et matériaux dont j'entends exalter les couleurs et la sensualité dans les neuf autres nouvelles que j'ai entrepris de mettre en scène en autant de polyptyques de grandes dimensions dans un dispositif qui intègre la place du regardeur et interroge la notion de point de vue.

Mais puisqu'il s'agit ici d'un **PORTRAIT** on peut évoquer quelques-uns des ouvrages d'Art et d'Histoire conçus à la demande de la Bibliothèque Nationale, des Presses du CNRS, des éditions du Seuil, du Zodiaque, la Caisse nationale des Monuments historiques, Hachette, Bordas, Fleurus, [...] qui ont aussi contribué à développer un imaginaire où, en s'imbriquant, mots et images décuplent le sens.

Percival
Directeur artistique
& Photographe plasticien
mail : album@orange.fr

PLATEFORME DES AIDANTS

Programme d'activité Plateforme des Aidants – 2ème semestre 2024

Activités	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Secteur L'Isle sur la Sorgue / Cavaillon / Apt / Carpentras				
ATELIER GYM DOUCE ***Les lundis de 14h à 15h*** A L'Isle sur la Sorgue	Lundi 9 * Lundi 16 Lundi 23 Lundi 30	Lundi 7 Lundi 14 Lundi 21 Lundi 28	Lundi 4 Lundi 18 Lundi 25	Lundi 2 Lundi 9 Lundi 16
ATELIER SOPHROLOGIE ***Les lundis de 15h à 16h*** A L'Isle sur la Sorgue	Lundi 9 * Lundi 16 Lundi 23 Lundi 30	Lundi 7 Lundi 14 Lundi 21 Lundi 28	Lundi 4 Lundi 18 Lundi 25	Lundi 2 Lundi 9 Lundi 16
GROUPE DE PAROLES DES AIDANTS ***Tous les premiers jeudis du mois de 9h30 à 11h30*** A Apt	Annulé	Annulé	Jeudi 7	Jeudi 5
ATELIER DE RELAXATION **EN INDIVIDUEL** A L'Isle sur la Sorgue	**Les lundis matin** **Les jeudis matin et après-midi** Cycle de 5 séances de relaxation de 45 minutes chacune (1 par semaine) (à programmer directement lors de l'inscription)			

Attention !!! Nouvelles sessions de GYM et SOPHROLOGIE sur L'Isle sur Sorgue et Pertuis ! Pensez à vous réinscrire. Séance du 9 septembre : face à de nombreuses demandes, la première séance sera dédiée à l'organisation des groupes (en début de séance). Votre présence à la première séance est indispensable. Aucune participation financière Places limitées – Inscription indispensable au 04 90 21 36 03 ou par mail à plateforme.repit@hopital-islesursorgue.fr - Plateforme des Aidants – 4 Quai Lices Berthelot 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

FORUM DES ASSOCIATIONS

Afin de faire découvrir ou redécouvrir les associations de notre village et faciliter les inscriptions de rentrée, la municipalité organise le **Forum des Associations le samedi 7 septembre de 9h à 12h**, dans le Jardin de la maison de la Treille (face à la médiathèque).

VOUS VENEZ DE VOUS INSTALLER SUR GADAGNE ?

Pour les personnes nouvellement arrivées dans notre commune, la municipalité vous souhaite la bienvenue et vous attend sur le stand de la mairie.

Vous y trouverez notamment un petit livret d'accueil et toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin pour faciliter votre installation.

COMITÉ DES FÊTES

CINÉ PLEIN AIR

« UN P'TIT TRUC EN PLUS»
VENDREDI 13 SEPTEMBRE
21H - PARC DE LA CHAPELLE

Apéritif concert à partir de 19h.
Amenez votre transat et votre pique nique. Food truck sur place.

BAN DES VENDANGES

Retrouvons-nous le samedi 7 septembre au parc de l'Arbousière pour aller à la rencontre de nos vignerons.

A partir de 18h30
19h : proclamation du Ban des Vendanges

Dégustations, animations musicales, tenue blanche souhaitée, achat du verre à 8€

FOYER RURAL LAIQUE

REPRISE DES ACTIVITÉS LA SEMAINE DU 9 SEPTEMBRE

La permanence vous accueille les mercredis de 9h à 12h ou sur RDV au 04 90 22 12 63. Pour cette nouvelle année, nous vous proposons :

ACTIVITÉS POUR TOUS

› Anglais Adultes et Enfants › Pilates › Body Balance Les Mills › Yoga › Sophrologie › Couture › Club Photo numérique › Décoration - Création d'objets › Hypno Rando › Randonnée pédestre

MUSIQUE

› Eveil musical (enfants 4-5 ans) › Batterie › Piano › Chant › Guitare, Basse › Formation Musicale (Solfège) › Musiques Actuelles Groupe / Chant

PROCHAIN WEEK-END RANDONNÉE

Projet de randonnée avec la société botanique du Vaucluse le 14 septembre à Thouzon - Départ 9h. Pour tout renseignement et inscription : Anne et René 04 90 22 16 83

PREMIÈRE ÉDITION D'ART'BOUSIÈRE

Organisée par "OBJECTIF GADAGNE" le CLUB PHOTO du FRL, avec la participation d'autres Clubs Photos voisins et associations locales. Entrée gratuite ; Food trucks et buvette sur place.

Nous serons présents au forum des associations : venez nous rencontrer pour connaitre les horaires, tarifs et inscriptions.

Toutes les informations disponibles sur notre site www.frlgadagne.fr et au bureau du Foyer qui se situe à la mairie.

TAGADAGNE

TAGADAGNE, c'est l'association des parents et des amis des écoles maternelles et élémentaire Pierre Goujon. L'association organise de nombreuses manifestations au cours de l'année dont les bénéfices financent les diverses activités pédagogiques pour les proposer à nos enfants gratuitement.

Si vous voulez adhérer en ligne ou faire simplement un don, tapez sur internet "helloasso + Tagadagne" ou envoyez-nous un mail à tagadagne@yahoo.fr ou rapprochez-vous de l'école.

VÉLO CLUB LE THOR - GADAGNE

Après des vacances méritées, les coureurs du VCTG vont reprendre le chemin de l'entraînement le 7 septembre. Le club n'est toutefois pas resté inactif pendant ces 2 mois avec la semaine de décontraction à Marcolès (15) lors du critérium international. Deux demoiselles ont été sélectionnées par la FFC pour l'opération ''elles arrivent''en ouverture du Tour de France féminin. F. BEDON a ouvert les étapes hollandaises et belges et L. BOURDON les étapes vosgiennes et alpines. Le 8 septembre, le club organise sa journée de courses sur le circuit du Thor avec les séniors le matin et les jeunes garçons et filles l'après-midi.

BRAVO ET MERCI ALAIN !

Le jeudi 16 mai dernier, Alain Bier a reçu le Trophée du Sport Vauclusien 2024 dans la catégorie « Bénévoles ».

Alain est un bénévole actif au Vélo Club le Thor Gadagne depuis près de 40 ans. Il est arrivé au club en tant que parent de coureur en 1986. En 1990 il occupe la fonction de trésorier qu'il n'a plus quitté depuis. Alain est présent dans l'organisation de toutes les courses de vélo. Sa bonne humeur et son dynamisme sont des atouts précieux pour une association, il est d'ailleurs un pilier du comité des fêtes. ***Nous profitons de ces quelques lignes pour te remercier, Alain, pour ton investissement.***

LA STRADA

N'AVOUE JAMAIS
MERCREDI 11 SEPTEMBRE - 20H30 - SALLE DES PÉNITENTS

Une comédie d'Ivan Calbérac avec Sabine Azéma, André Dussolier et Thierry Lhermitte

Après 50 ans de mariage, un général retraité apprend que sa femme l'a trompé 40 ans plus tôt. Déterminé à laver son honneur, il décide de quitter sa femme et de retrouver son ancien amant pour se venger.

Tarifs : 5.50 € ou 4 € adhérents et moins de 18 ans ou 10 entrées : 45 €. Chèques et espèces acceptés, pas de CB

Les bénévoles de La Strada seront présents au forum des associations. N'hésitez pas à venir vous informer, à adhérer ou à ré-adhérer :
12 euros par an.

MEDIATHÈQUE

LE CLIP
(CERCLE DES LIVRES PARTAGÉS)
MARDI 17 SEPTEMBRE
DE 18H À 19H

Passionné ? Simple curieux ? Bavard ? En panne d'idée ? Le SelRit et la Médiathèque s'associent pour vous proposer, une fois par mois, un temps de partage de vos lectures, simple et convivial, autour d'une infusion.
Ouvert à tous, à partir de 16 ans - Gratuit, sur réservation

BRADERIE DE LA MÉDIATHÈQUE
SAMEDI 07 SEPTEMBRE
DE 9H À 12H30

Sur le parvis de la Médiathèque, en parallèle du Forum des Associations, venez acheter des livres, magazines et CD d'occasion à petits prix !

SPECTACLE DE DANSE
« LES PERLES DE LARMES »
SAMEDI 28 SEPTEMBRE
16H - SALLE DE L'ARBOUSIÈRE

La médiathèque vous invite à assister au spectacle de danse « Les perles de larmes », une pièce inspirée du conte de Sabine D'Halluin au titre éponyme et au langage chorégraphique poétique et narratif.

Chorégraphie par Carla Bourges, danseur interprète : Paul Gouven. Tout public, dès 8 ans - Réservation auprès de la médiathèque.

LE CLUB DES BDÉCOUVREURS
LUNDI 30 SEPTEMBRE
DE 19H À 20H

Tous les mois, une sélection de pépites et de nouveautés à découvrir tranquillement chez soi grâce au Club "BD" de la Médiathèque. En partenariat avec la Librairie de l'Horloge de Carpentras.

Ouvert à tous, à partir de 16 ans - Gratuit, sur réservation

L'HEURE DU CONTE
CHAQUE MERCREDI
DE 10H15 À 10H45

Histoires drôles, fantastiques ou qui font un peu peur... Les bibliothécaires accueillent les enfants pour partager un doux moment autour du livre.
Entrée libre, dès 3 ans.

L'ANIMOTHÈQUE REDÉMARRE !

Nous sommes ravis de vous accueillir à la Médiathèque pour des moments ludiques en famille ou entre amis, avec la possibilité d'emprunter des jeux pour 15 jours et de participer à des ateliers créatifs.

Les permanences se tiendront les mercredis de 14h30 à 16h30 (11 et 25 septembre ; 9 et 23 octobre ; 6 et 20 novembre ; 4 et 18 décembre) et les samedis de 10h à 12h (21 novembre et 14 décembre). **Retrouvez-nous au forum des associations du village pour plus d'informations.**

TC CAMPBEAU

A NOTRE AMI LOULOU

L'équipe du Tennis Club de CAMPBEAU souhaitait rendre hommage à notre ami et ancien président Georges CAZEAUX, qui nous a quittés il y a un an.

Georges est arrivé au club en 1985, où il a successivement occupé le poste de de secrétaire, de trésorier puis il deviendra Président en 1992 pendant 20 ans avant de laisser le flambeau à Olivier Baroncelli en 2012.
Il aura été secondé par des figures emblématiques du TC CAMPBEAU Pierre GEORGES Secrétaire durant toutes ces années ainsi que Jean Claude GUY trésorier

Parallèlement il viendra renforcer l'équipe municipale de Pierre MOLLAND en tant que conseiller municipal.

Pendant ces mandats, il sera honoré successivement de la médaille de bronze, d'argent et d'or de la Fédération Française de Tennis.

Sportif aguerri, ancien footballeur, c'était un véritable battant sur le court, alternant coups droits et amortis.
Il deviendra champion départemental du Vaucluse avec son équipe Vétérans + 45 ans en 1989 et 1996.

Ses qualités humaines et son métier de psychologue feront de lui, un président à l'écoute et très estimé de ses adhérents.

Le tennis, c'était sa passion qu'il aimait partager avec ses amis, ses enfants et son petit-fils Victor. Nous saluerons sa première supportrice, son épouse Josette qui sera toujours près de lui.

Cette année à l'occasion de notre célèbre Tournoi Vétérans, l'équipe du TCC a décidé de rebaptiser cette compétition :
"Le Tournoi Vétérans Georges CAZEAUX".

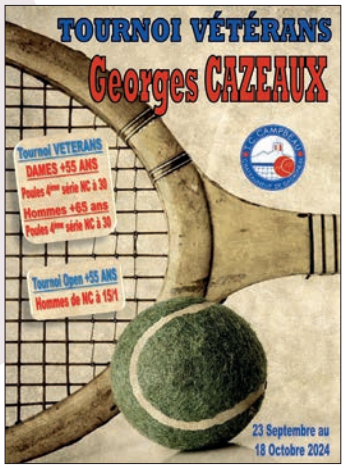

AVEC

L'association "AVEC" reprend ses cours de chant le 16 septembre.
Les places étant limitées, il est conseillé de s'inscrire rapidement.
Suite au succès de leur spectacle "La croisière en chanson", la troupe "Des jours... AVEC" représentera fièrement Châteauneuf de Gadagne lors des concerts culturels à Piolenc.
Rendez-vous le 6 septembre à 20h30 à la salle des fêtes de Piolenc pour un spectacle gratuit.

Chanteurs et mélomanes, nous vous souhaitons une belle rentrée et à bientôt !

Renseignements : Michel Rodriguez - 06 03 13 59 02

BAN DES ARTS

MUSICALES DE GADAGNE LAURENT CABASSO

15 SEPTEMBRE - 16H00
SALLE DE L'ARBOUSIERE

Les Musicales de Gadagne, la plus grande des petites saisons musicales fait sa rentrée le 15 septembre à 16h.

Un maître du Piano pour ouvrir cette nouvelle saison des "Musicales de Gadagne" dans la salle de l'Arbousière. Un verre de l'amitié sera offert à l'issue du concert.

Vous avez une actualité à diffuser dans le prochain bulletin municipal ? Envoyez vos infos avant le 18 septembre à bulletinmunicipalcdg@gmail.com

QUARTIER LIBRE

C'EST LA RENTRÉE !

Les cours seront donnés salle des Pénitents, place de la pastière (sauf un mercredi par mois à l'école Maternelle)

Renseignements et inscription au Forum des associations le 7 septembre ou le 18 septembre à 19h30 - salle des Pénitents, Place de la Pastière.

ESCOLO DE FONT - SEGUGNO

À VOS AGENDAS !

- Les cours de provençal reprendront le lundi 7 octobre à 18h, salle de Font-Segugno.
- La chorale mixte en provençal reprendra le mercredi 9 octobre à 17h, salle de l'Amistanço.

Venez nous rencontrer au forum des associations. Nous serons ravis de répondre à toutes vos questions sur notre association.

LI BON VIVENT

PROGRAMME DES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2024

Les lotos du 4 et 18 septembre se tiendront à la salle Anfos Tavan à 14h30.

Attention, le parking de la salle sera partiellement occupé dès le 26 août en raison des travaux de la crèche ; seules quelques places seront réservées aux personnes à mobilité réduite. Les autres visiteurs devront se garer sur le parking de l'école Pierre Goujon.

Un repas dansant est prévu le jeudi 12 septembre à la salle de l'Arbousière, animé par Alan Flor. Prix : 38 € pour les adhérents, 42 € pour les non-adhérents.

Le vendredi 20 septembre, une journée gourmande est organisée à la ferme-restaurant "Délices des Payres" à Marches, avec départ à 8h de la place du marché.

Enfin, du 4 au 8 octobre, partez à la découverte des lacs italiens lors d'un voyage de 5 jours et 4 nuits. Départ à 7h du dépôt des cars Arnaud au Thor, pour un prix de 630 € par personne. Formalités : carte d'identité et carte vitale européenne en cours de validité.

Nous serons présents au forum des associations.

PAROISSE

Comme chaque année, vous trouverez dans le petit encart, les différents jours et horaires pour inscrire vos enfants au catéchisme, ou à l'aumônerie.

JOURNÉE INTERPAROISSIALE
DIMANCHE 29 SEPTEMBRE

Cette journée débutera à 10h par la messe sur le Plateau De Campbeau, suivie du pique-nique tiré du sac, ou pris auprès du food-truck et de Valentin Glacier. L'après-midi réservera son lot de découvertes avec différentes activités, présentation des associations qui gravitent autour de nos paroisses et CHUUUUUUUT ! Nous vous invitons à nous rejoindre pour la surprise que nous vous préparons !

Catéchisme

Inscriptions pour la rentrée 2024/2025 pour le secteur paroissial de Gadagne et Jonquerettes le mercredi 04 septembre de 10h à 12h à La Maison Paroissiale, 1 rue des Bourgades .
Début du Caté mercredi 11 septembre de 10h30 à 12h00

Nous serons présents au forum des associations.

CASTELNOVENCO

SAISON DE CHASSE 2024/2025

Dates

Ouverture générale :
08.09.2024 à 7h00
Clôture du gibier terre :
12.01.2025 au soir
Clôture générale :
28.02.2025 au soir
Fermeture du perdreau :
01.12.2024
Fermeture du lièvre :
12.01.2025
Fermeture du sanglier :
31.03.2024

Jours de chasse

- Le dimanche et le mercredi uniquement, de l'ouverture générale au 13 Octobre 2024 (exception faite du sanglier).
- Par décision d' A.G. la chasse sur les eaux pendantes de la commune de Châteauneuf de Gadagne est interdite sur les terres dont la société de chasse de Morières détient les baux.
- Par décision d' A.G., prélèvement **MAXIMAL AUTORISE** de 3 pièces à plumes par jour et par chasseur (gibier de lâcher).

Oiseaux de passage

- L'ouverture et la fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et aux gibiers d'eaux sont fixées par arrêté ministériel.
- Au-delà du deuxième dimanche de janvier, la chasse aux grives, merles noirs et colombidés se fera uniquement au poste fixe.
- La chasse à la bécasse et à la caille des blés fermera en même temps que le gibier de terre.

Dispositions particulieres applicables à la chasse au sanglier

- Le tir à la carabine est interdit.
- La chasse au sanglier ne peut être pratiquée qu'en battue (carnet de battue obligatoire) à l'affût ou à l'approche, sans chien. Toutefois, le tir individuel est autorisé à partir de l'ouverture générale.
- Le quartier des Matouses est interdit à la chasse (sauf au poste et à la chasse au sanglier).
- L'heure de chasse les jours de lâcher est fixée à 8h pour toute la saison.

Le non respect de cet horaire entraînera le retrait de la carte.

- 40 faisans et 100 perdreaux seront lâchés la 1ère quinzaine de septembre
- 40 faisans et 100 perdreaux seront lâchés le 22.09.2024

Les autres lâchers auront lieu aux dates suivantes :

- 40 faisans et 140 perdreaux : 06 octobre
- 40 faisans et 140 perdreaux : 20 octobre
- 40 faisans et 140 perdreaux : 3 novembre
- 40 faisans et 140 perdreaux : 17 novembre
- 40 faisans et 140 perdreaux : 01 décembre
- 100 faisans : 15 décembre
- 100 faisans : 05 janvier 2025

Tous les lâchers se feront le samedi après-midi: la chasse sera donc fermée à 14h00 pour le petit gibier.

- La chasse en battue pour le gros gibier est exceptionnellement autorisée.

Chasseurs

- Aucun tir n'est anodin, car dans la nature, vous n'êtes jamais seul.
- Ne pas tirer est aussi un acte de chasse.
- Soyez fiers d'être chasseurs et représentez dignement votre passion.
- Nous vous demandons d'être très corrects envers les propriétaires et de tenir compte que ceux-ci nous laissent le droit de chasser sur leurs terres, de respecter les récoltes, de chasser hors des limites des maisons et des routes, d'être les plus prudents possibles.
- Pendant les vendanges, les chiens sont interdits dans les vignes non récoltées.

TOUT BON CHASSEUR RAMASSE SES CARTOUCHES.

INTERDICTION DE STATIONNER LE LONG DES CULTURES.

Rappel : Le tir au gibier à plume au sol ainsi que la chasse par temps de neige sont interdits.

C'ÉTAIT MON VILLAGE...

A Châteauneuf de Gadagne, nous avons vécu trente-huit ans de bonheur et de partage avec les castelnovins. Venus de la grande ville, anonymes, nous nous y sommes sentis adoptés et reconnus. Et cette considération nous a conduits à essayer de nous intégrer au mieux.

C'est par le biais du Foyer Rural que cette intégration nous a été facilitée. Et la suite s'est enchaînée naturellement. Ce fut, ainsi, mon entrée au Conseil Municipal qui a tout enclenché. Pierre Molland m'a fait confiance pendant plus de trente ans, un temps suffisamment long pour me permettre d'essayer d'apporter ma pierre à l'édifice de la vie locale, et à son animation.

C'est ainsi, qu'avec l'aide de bon nombre de ceux qui m'ont accompagné au Conseil, et la bonne volonté de bien d'autres, nous avons pu enrichir la vie culturelle et festive de notre village.

Et tout d'abord, je suis heureux d'avoir fait partie de l'équipe qui a pu répondre au souhait de Roger Gilles et Louis Zanetta qui ont demandé, le 11 novembre 1992, que soit créée une association destinée au Troisième Age. C'est ainsi qu'est née l'association « Li Bon Vivènt » (dont le nom a été proposé par Pierre Courbet). L'association qui existe toujours, a permis à de nombreux Castelnovins d'effectuer des voyages à l'étranger, de participer à des lotos ou à des repas conviviaux, et ainsi de vaincre la monotonie d'une vie parfois solitaire.

Puis, ce fut avec l'aide de Fabienne Ragonnet, la création du Festival de Gadagne avec comme manifestation principale « Les Peintres dans la Rue » qui ont réuni jusqu'à quatre-vingt-dix participants au cœur du village.

Enfin, le lancement des Musicales de l'Arbousière, cycle de concerts de musique classique qui a permis de recevoir de grands interprètes à Gadagne, et de familiariser de nombreuses personnes à une discipline qui ne leur était pas très familière.

Une belle période donc, où nous avons pu donner, à plusieurs, un élan à la vie culturelle de notre belle cité.

Ma dernière fierté a été d'avoir eu la chance de collaborer avec Louis Coard et Claude Germain à la rédaction du Bulletin Municipal, puis d'en être chargé pendant près de dix ans. J'espère m'en être acquitté correctement.

Au plan personnel, il manquait un élément essentiel à mon intégration : apprendre et parler provençal. C'est un jour, en assistant à une représentation des Lettres de mon Moulin à l'Isle sur Sorgue, dont je n'ai compris que la moitié des mots, que ce besoin s'est révélé. Je me suis donc inscrit au cours de provençal que dispensait le Majoral Charles Roure, et par la suite Pierre Courbet, pour me permettre de me sentir encore plus intégré au village. Et de pouvoir, aujourd'hui, écrire ces lignes en Lengo Nostro.

Nous avons donc quitté ce beau village pour Marseille, pour nous rapprocher de la famille. Plus de six mois après ce départ, la nostalgie ne nous quitte pas, mais nous sommes revenus à plusieurs reprise pour nous retremper dans l'atmosphère que nous avons tant appréciée et dans laquelle nous nous sommes totalement épanouis.

C'était mon village... Et nous sommes loin de l'oublier !

ERO MOUN VILAGE...

A Castèu-Nòu de Gadagno, avèn viscu trento-vue an de bonur e de partage emé li castelnoulen. Vengu de la grando vilo, anounime, se ié sien senti adouta e recouneigu. E aquelo counsideracioun nous a condu à assaja de nous integra d'acó plus bèu.

Es pèr lou biais dóu Fougau Rurau qu'aquelo integracioun nous a esta facilitado. E la seguido s'es encadenado naturalamen.

Fugué, ansin, moun intrado au Counsèu Municipau qu'a tout enclenché. Pierre Molland s'es fisa de iéu pendant mai de trento annado, un tèms proun long pèr me permetre d'adurre ma pèiro à l'edifice de la vido loucalo e à soun animacioun.

Es ansin, qu'emé l'ajudo de mai d'un demié aquèli que m'an acoumpagna au Counsèu, e la bono voulènci de mai d'autre, avèn pouscu endrudi la vido culturalo et festivo de noste vilage.

E d'en proumié, siéu urous d'avé fai partido de la chourmo qu'a pouscu respondre au souvèt de Roger Gilles et Louis Zanetta qu'an demanda, lou 11 de nouvèmbre 1992, que fuguèsse creado un'assouciacioun destinado à l'Age Tresen. Es ansin qu'es nacudo l'assouciacioun « Li Bon Vivènt » (que soun noum fugué prepausa pèr Pierre Courbet). L'assouciacioun qu'eisiste toujour, a permés à força Castelnoulen d'efetua de viaje à l'estrangié, de lotò vo de taulejado, e ansin de vincre la mounoutonìo d'uno d'uno vido de fes que i'a soulitàri.

Pièi, fugué emé l'ajudo de Fabienne Ragonnet, la creacioun dóu Festenau de Gadagno emé coumo manifestacioun principalo « Li Pintre dins la Carriero » qu'an recampa fin qu'à nonanto participant au cor dóu vilage.

Enfin, lou bandimen di Musicalo de l'Arbousiero, cicle de councert de musico classico qu'a permès de recebre de grands interprète à Gadagno, e de famihiarisa tànti persouno à-n-uno disciplino que i'ero pas força famihiero.

Uno bello pountanado dounc, ounte avèn pouscu baia tóuti ensèn, un envanc à la vido culturalo de nosto bello ciéuta.

Ma darriero fierour es esta d'agué agu la chanço de coulaboura emé Louis Coard e Claude Germain à la redacioun dóu Bulletin Municipau, pièi d'en estre carga pendant près de dès an. Espere m'en estre aquita courreitamen.

Au plan persounau, mancavo un elemen essenciau à moun integracioun : aprene e parla prouvençau. Es un jour, en assistant à -n'uno representacioun di Letro de moun Moulin, que n'ai coumprès que la mita di mot, qu'aquel besoun s'es revela. Me siéu dounc fa marca au cous de prouvençau que dispensavo lou Majourau Carle Roure, e en seguido pèr Pierre Courbet, pèr me permetre de me senti encaro mai integra au vilage. E de poudé, vuei, escriéure aquèsti ligno en Lengo Nostro.

Avèn dounc leissa aquel bèu vilage pèr Marsiho, pèr fin que de nous raproucha de la famiho. Mai de siès mes après nosto despartido, lou languisoun nous quito pas, mai sian revengu mante fes pèr nous trempa encaro dins l'atmousfèro quavèn tant presa e dins la qualo se sian coumpletamen espeli.

Ero moun vilage... E sian lien de l'óublida !

Alphonse Cangélosi

Séance du 8 avril 2024

Approbation du Budget Ville 2023 et affectation des résultats

La réalisation du budget 2023 s'est conclu sur les résultats suivants (Résultats présentés en détail dans votre BM d'Avril) :
La section de fonctionnement dégage un excédent budgétaire de 476 959.67 € pour 2023. La section d'investissement enregistre un excédent de 377 205,39 € en 2023 et un excédent cumulé de 624 445,97 €. Les restes à réaliser représentent un déficit de -928 688,49 € pour 2023.
L'excédent de fonctionnement 2023 de 476 959.67 € est affecté en recettes de la section d'investissement 2024. L'excédent d'investissement de 624 445,97 € est ré-affecté en recettes de la section d'investissement 2024. Les restes à réaliser 2023 sont inscrits en dépenses pour 1 376 562,09 € et en recettes pour 447 873,60 €.

Taux 2024 des taxes locales

La commune a connu en 2023 une forte augmentation de ses dépenses en raison de l'inflation, et anticipe un tassement de certaines recettes dès 2024. De plus, le passage à plus de 3500 habitants au 1/1/2024 conduira à des dépenses supplémentaires à l'horizon 2026. Dans ce contexte, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les taux des taxes locales 2024 :

- 29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (c'était 28% en 2023)
- 43,44 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (41,94% en 2023)
- 11,29 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (10,90% en 2023)

En 2024, la revalorisation des bases par l'Etat est de +3,8 %, correspondant à l'évolution des prix à la consommation entre novembre 2022 et novembre 2023. En cumulant l'augmentation des bases et l'augmentation du taux, le montant payé par un administré augmente de +7,5% pour ce qui concerne la part communale.

Budget Primitif Ville 2024 et subventions aux associations

Le budget primitif 2023 s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 3 634 840€ (+3% par rapport à 2023)
- En section d'investissement 3 651 714,24 €

Le conseil municipal approuve l'attribution des subventions aux associations dont la liste est présentée par F. Aimadieu.

Approbation du Budget du site de la Chapelle 2023 et affectation des résultats

La section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de 45 541,39 € (5 541,39 € d'excédent réalisé en 2023 + 40 000 € d'excédents reportés des années précédentes).
La section d'investissement dégage un excédent cumulé de 53 570,68 €.
L'excédent de fonctionnement de 45 541,39 € est affecté comme suit : 30 000 € en recettes de la section de fonctionnement 2023 et 15 541,39 € en recettes de la section d'investissement 2024. L'excédent d'investissement de 53 570,68€ est affecté en recettes de la section d'investissement 2024.

Budget Primitif 2024 – Site de la Chapelle

Le budget du Site de la Chapelle 2023 s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 257 780 € (- 1.6% par rapport à 2023)
- En section d'investissement à 106 517,07 €

Approbation des zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi 10 mars 2023 sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. Elle demande aux communes de définir, en conseil municipal, après concertation du public, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces ZAENR sont définies, pour chaque catégorie de sources d'énergie renouvelable mais ne sont pas des zones exclusives (Des projets pourront être autorisés en dehors). L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local…)
Au vu de la concertation de la population qui s'est tenue du 1er mars au 22 mars 2024, les propositions de ZAENR ont été modifiées comme suit : Suppression de la zone d'accélération « Production de biogaz » & Ajout d'une zone d'accélération « Géothermie de surface » (nouvelle carte ajoutée). Le conseil municipal approuve les zones indiquées.

Vente de la parcelle AX 199

La parcelle AX 199 d'une superficie de 570 m2 est enclavée dans la parcelle AX 198, appartenant à un agriculteur. Le conseil municipal accepte de lui céder au prix de 1140 € (frais de notaire à la charge de l'acquéreur).

Vente des parcelles AD 126 et 127

Au terme de la convention passée avec l'EPF PACA la commune est devenue propriétaire des parcelles AD 126 (158 m2) et 127 (293 m2). La commune souhaite revendre ce bien et une proposition a été faite au prix de 350 000 € net vendeur. Le Conseil approuve cette cession.

Demande de subvention au titre du F.I.P.D. pour l'installation de deux caméras de vidéo protection

La commune souhaite ajouter deux nouvelles caméras à son système de vidéo protection qui en compte déjà 43 : une route de Caumont sur le CD6, l'autre sur le bâtiment de la gare.Le devis réalisé se monte à 13 431,72 € HT.
Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention de 50% au titre du programme FIPD (6 715,86 € de subvention pour 6 715,86 € d'autofinancement).

Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du festival CAFI

Ce projet est porté par une association de Châteauneuf de Gadagne, nommée « Campbeau collectif », qui souhaite organiser un festival de musique le 1er juin 2024 dans le parc de l'Arbousière. Le Conseil accepte d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 500 €.

Convention avec la CCPSMV dans le cadre du Contrat Territorial de Lecture (C.T.L.)

Le Contrat Territoire Lecture (CTL) associe la DRAC pour l'Etat, la CCPSMV et les 5 communes de la comcom. 2024 est une année de transition qui permettrait l'écriture du nouveau projet commun de Contrat Territoire Lecture, tout en menant des actions pour le développement de la lecture au sein de son territoire. Le programme 2024 s'organisera autour :

- d'une démarche de structuration et d'écriture du projet commun,
- d'une action Petite Enfance « découvrir, aimer et respecter l'objet livre »,
- de l'organisation d'olympiades de la lecture,
- d'une action intergénérationnelle « les contes de l'automne »,
- d'un projet web radio création de podcasts et livres audio,
- d'un recensement et d'animation autour des boites à livres,
- d'un projet à destination des « publics empêchés et éloignés »,

La convention financière acceptée par le Conseil prévoit la répartition des contributions pour un montant total de 40 000 € dont 20 000 € financés par la DRAC. Châteauneuf de Gadagne contribuera à hauteur de 5 000 €

En questions diverses, ont été abordées :

Antennes de Téléphonie Mobile ; PLU - Ouverture de la zone Moulin-Rouge ; Centre de loisirs ; Travaux en cours ; Obligations Légales de Débroussaillement Chemin des pierres ; Rénovation de la Porte de l'horloge ; Festivités et événements à venir

Séance du 27 mai 2024

Rétrocession espaces publics - Place du Félibrige - concession d'aménagement :

Conformément au traité de concession de la place du Félibrige, le conseil municipal avait approuvé la cession à l'aménageur, en début d'opération, des parcelles AD 428 et AD n429 qui constituaient l'assiette du projet. Dans le bilan financier de l'opération, la cession constitue un apport en nature de la commune d'une valeur estimée à 503 500 €. L'opération d'aménagement arrivant à son terme, conformément au traité de concession, le terrain d'assiette des espaces publics est restitué à la commune, de la même manière que pour cession initiale, sans versement d'un pri. Le volume cédé a fait l'objet d'un état descriptif de division que le Conseil Municipal a approuvé.

Subvention exceptionnelle les Amis de Fontségugne - 170 ans du Félibrige :

L'association les Amis de Fontségugne organise une manifestation pour les 170 ans du Félibrige. Le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour cet événement.

Fonds de concours CCPSMV

La CCPSMV attribue en 2024 un fonds de concours « tourisme » à ses communes membres, représentant 13 991 € pour Châteauneuf de Gadagne. La commune avait déjà sollicité le fonds de concours tourisme 2023 pour le projet d'aménagement de la route du Thor. Etant donné le montant des travaux le Conseil sollicite l'obtention de ce fonds de concours 2024 pour ces mêmes travaux.
Le plan de financement s'établirait comme suit :

- Coût des travaux 444 982,50€ H.T.
- Fonds CCPSMV investissement 115 000,00€
- Fonds CCPSMV 2023 tourisme 14 260,00€
- Fonds CCPSMV 2024 tourisme 13 991,00€
- DETR 102 142,60€
- Autofinancement 199 588,90€

Vente d'une partie de la parcelle AD 118, constitution de servitudes et faculté de substitution

Dans le cadre de la vente de la Maison de la docteur Blanc (parcelles AD 126 et 127), la commune s'est engagée à détacher une partie de la parcelle AD 118 pour la réalisation de stationnements et pour régulariser un espace en aval de la parcelle AD 127. La cession à l'acquéreur de la Maison Blanc des espaces suivants est apprpouvée : une bande d'environ 112 m² pour l'implantation de 8 stationnements au NORD de la parcelle AD 118 & un espace d'environ 78 m² au SUD de la parcelle AD 118. Ces terrains seront vendus au prix de l'évaluation de France Domaine soit 15 €/m²
Dans le cadre de ces ventes diverses servitudes de tréfonds, de surplombs et de passage seront constituées entre AD 118, AD 127, AD 128 et AD 129. Finalement, suite à la demande de l'acquéreur des parcelles AD 126 et AD 127 de prévoir une clause de substitution, il est accepté que la vente pourra avoir lieu soit au profit de M.Kanaan soit d'une personne morale ayant M. Kanaan comme associé majoritaire et comme gérant.

Travaux route du Thor - Création d'une commission amiable d'indemnisation des commerçants :

Les travaux de la route du Thor ont pu engendrer un préjudice économique pour les commerçants proches. La Ville souhaitant soutenir ses commerçants, une commission d'indemnisation amiable sera créée, chargée d'évaluer et de calculer le préjudice subi et de proposer une indemnisation à l'amiable.
Le Conseil approuve la constitution de cette commission sous la présidence du Maire et comprenant comme membres : Un représentant de la Chambre de Commerce et de Vaucluse, Un représentant de l'association des commerçants, et 4 élus désignés par le Conseil municipal. Un règlement intérieur vient préciser les modalités de fonctionnement de la commission amiable, le périmètre concerné et la composition du dossier demandé.

Centre de Loisirs de la ville d'Avignon - Convention pour l'accueil des Castelnovins durant l'été 2024

La ville d'Avignon est propriétaire et gestionnaire du centre de loisirs « Châteauneuf des loisirs » situé sur la commune de Gadagne. Dans le cadre d'un partenariat datant de 1996, les enfants de Gadagne sont accueillis au centre de loisirs moyennant le paiement d'une participation par la commune de Gadagne de 13,72 € par jour et par enfant inscrit.
Les communes ont décidé de renforcer leur partenariat. Dans l'attente d'une convention qui concernera l'ensemble des vacances scolaires + mercredi hors vacances, le Conseil approuve la convention qui définit le cadre du partenariat pour les vacances d'été 2024.

Servitudes ENEDIS

Le Conseil accorde à ENEDIS des servitudes de tréfonds sur les parcelles AD 447 (2 canalisations souterraines sur une bande de 1 x 3m) et AD 569 (2 canalisations souterraines sur une bande de 1 x 2m).

En questions diverses, ont été abordées :

Projet de piscine intercommunale ; Local commercial Place du Félibrige ; Gens du voyage au stade P. Molland ; Enquête publique Moulin rouge ; Jardins partagés ; Saison « feux de forêts » ; Marchés des producteurs ; Travaux route du Thor ; Travaux crèche ; Bilan de l'accueil Perroy ; Porte de l'horloge ; Numérisation des BM ; Festivités à venir.

Séance du 10 juillet 2024

Modification du tableau des effectifs :

Le départ à la retraite d'un agent exerçant les fonctions d'ATSEM à temps complet sera effectif le 1er septembre 2024. Le poste a été proposé à une personne actuellement sur un poste à temps non complet à la maternelle qui sera lui aussi répartis sur d'autres agents. 4 postes voient donc leur quotité de temps de travail modifié. Mais au total les créations et les suppressions correspondent au même total en quotité de temps de travail.Enfin, deux agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade. Le tableau des effectif est modifié pour permettre ces avancements.

Modification temps de travail - emploi sur le site de la Chapelle

Le conseil municipal accepte de porter l'emploi polyvalent en CDI de la chapelle de 20 h à 22 heures hebdomadaires, cette durée correspondant mieux aux besoins du service

Concession d'aménagement Place du Félibrige - rapport d'activité 2023 et prolongation de la concession

Dans le cadre d'une concession d'aménagement, un rapport annuel destiné à l'information de la collectivité doit être remis par le concessionnaire et soumis au conseil municipal. Ce rapport comporte notamment le bilan prévisionnel actualisé des activités objet du contrat, le plan de trésorerie, un tableau des acquisitions et cessions de l'exercice, un état des avances et subventions à l'opération. Le Conseil approuve le rapport présenté pour 2023.
Par délibération du 3/8/2016, et par l'avenant n°1 approuvé le 2/12/2019, la fin du contrat de concession était portée au 3/8/2024. Pour que la finalisation de l'opération se déroule dans les meilleures conditions le Conseil approuve une prolongation de 12 mois permettant d'une part de céder les derniers lots consistant en des stationnements et un local commercial, et d'autre part à finaliser les DGD des marchés.

Location de terrains pour la création de jardins partagés

Les propriétaires des parcelles AT 5 et AT 6 d'une superficie totale de 4989 m² ont donné leur accord pour louer ces terrains à la commune pour le projet de création de jardins partagés à proximité du « Nouveau Chai ». Un bail de 7 ans à raison de 400 €/ an indexé sur l'indice des fermages est approuvé par le Conseil. Il est également prévu que la commune sollicite une association pour réaliser la gestion de ces jardins partagés.

Approbation de la modification n° 3 PLU :

Une modification du PLU a été engagée en septembre 2020 qui porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU à vocation économique sur le secteur « Moulin Rouge ». Après avoir justifié de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU, avoir saisi l'autorité environnementale, réalisé une évaluation environnementale (incluant une concertation de la population), notifié les personnes publiques et l'autorité environnementale, et conduit une enquête publique du 08/4/2024 au 10/5/2024, la procédure s'achève avec un avis favorable sans réserve du commissaire-enquêteur rendu dans son rapport motivé du 05/6/2024. S'appuyant sur la note relative à la modification n° 3 du PLU annexée à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve cette modification, ouvrant la zone 3AU à l'urbanisation.

Aérodrome d'Avignon Caumont - Avis du conseil municipal sur le dossier de servitudes aéronautiques

L'aérodrome d'Avignon-Caumont ne dispose pas actuellement d'un plan de servitudes aéronautiques approuvé. L'Etat souhaite le doter d'une servitude d'utilité publique interdisant de créer de nouveaux obstacles et obligeant à supprimer tout obstacle susceptible de constituer un danger pour la circulation aérienne ou nuisible au fonctionnement des dispositifs nécessaires à la sécurité de la navigation aérienne. Le projet de servitude n'ayant pas de conséquence sur les constructions de la commune, le Conseil émet un avis favorable mais émet une réserve sur le fait que les hauts arbres identifiés dans le périmètre rapproché de la piste ne devront pas être abattus mais seulement étêtés.

En questions diverses, ont été abordées :

Gens du voyage ; Périmètre d'interdiction du photovoltaïque ; Entretien des terrains de football ; Horaires d'ouverture du PADEL ; Travaux route du Thor ; Travaux d'assainissement ; Fauchage tardif ; Mise en valeur des œuvres de Raoul MILHAUD ; Contrat Territoire Lecture ; Bilan des festivités et dates à venir.

AU REVOIR RENÉ

René Palpant nous a quittés en avril dernier à l'âge de 81 ans.
Ses déambulations avec son éternel chapeau de paille aux côtés des boulistes de Campbeau vont manquer à toute une génération de Castelnovins.

Arrivé à Châteauneuf-de-Gadagne en 1964 , avec son épouse Monique, ils formèrent un binôme très actif dans la vie locale du village (jumelage, foyer rural, Sel'rit).
Leur maison de la rue du Baron Le Roy, centre de toute leur attention, a toujours été un lieu ouvert au monde et aux autres.
Longtemps imprimeur à L'Isle sur Sorgue, René s'est consacré durant sa retraite à des passions toujours communicatives : l'élevage des oiseaux, le jardinage et plus tardivement la menuiserie. Son habileté et son ingéniosité manuelle resteront dans tous les esprits. Les enfants se souviendront longtemps des nichoirs offerts aux écoles, accompagnés de nombreuses recommandations et attentions. Confronté tout au long de sa vie au défit du handicap, René a toujours conservé un optimisme et une vitalité qui forcent l'admiration. A son épouse et à sa fille Sylvie, le conseil municipal adresse toute sa sympathie.

NOTRE COLLÈGUE S'EN EST ALLÉE

En 1966, jeune institutrice de 24 ans, Jackie Coquillat était nommée à l'Ecole Publique Elémentaire où elle allait, pendant 31 ans, aider les enfants de notre village dans les premiers apprentissages de leur scolarité. Maîtresse de CP, elle a, ainsi, pu apprendre à lire et à écrire à près de 800 petits Castelnovins qui n'ont pas oublié sa gentillesse, sa patience et tout l'Amour qu'elle leur prodiguait.
Ce fut une maîtresse exemplaire, discrète, toujours à l'écoute de ses petits élèves, attentive à leurs moindres problèmes. Collègue réservée et chaleureuse à la fois, jamais résignée, elle fut, pendant toutes ces années, un élément essentiel de l'équipe pédagogique du Groupe Scolaire Pierre Goujon.
Nous présentons à sa famille, à ses 3 enfants, Marie-Pierre, Gilles et Mathieu, et à tous leurs proches, nos plus sincères condoléances.

Les collègues de Jackie

Classe de 1985 de Mme Coquillat Châteauneuf de Gadagne

MARC VIAUD : CITOYEN ENGAGÉ ET DISTRIBUTEUR DÉVOUÉ

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Marc Viaud, figure incontournable de notre village. Né en 1952, M. Viaud a consacré plusieurs décennies de sa vie à l'usine Peaudouce, puis à Anunziata dont il a été l'un des derniers employés présents lors de la fermeture du site, témoignant de sa loyauté et de son dévouement.

Passionné de voyages, M. Viaud a parcouru le monde à plusieurs reprises, visitant des dizaines de pays. En plus de son engagement pour le village, il était l'un des distributeurs dévoués de notre bulletin municipal, assurant avec constance le lien entre les habitants et la vie locale. Toujours présent lors des événements festifs et culturels, il incarnait un esprit de convivialité et de partage.
L'équipe de la rédaction du bulletin municipal adresse ses plus sincères condoléances à sa famille.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

RICHET Alessio	09 mars
RISCASSI Léo	15 mars
LARGER GOGLIA June	03 avril
POUVESLE Jules	04 juin
POUVESLE Robin	04 juin
SAINT-LÉGER GARBARINI Léo	01 juillet
PARMELAND Chloé	20 juillet
MOMESSO Romane	29 juillet
MARTINEZ Juliette	19 août 2024

MARIAGES

DUBOIS Cédric et MICHALSKI Amandine	30 mars
JOUY Hugo et CORTIJO Clara	11 avril
VICART Alain et DI RUZZA Irène	20 juin
SAIGNE Romain et MALHERBE Emeline	29 juin

DECES

FOLCHER Jacques	14 mars
BALDUS Michèle Veuve PASTRÉ	15 mars
REBELO PEREIRA José	21 mars
PALPANT René	24 avril
KREMER Mireille Vve PLATEAU	26 avril
VILMER Geneviève	16 mai
DEVAUX Roger	03 juin
REY Aline Epouse DAMIANI	14 juin
MARTINEZ Jackie Veuve COQUILLAT	29 juin
MAGERE Hervé	13 juillet
IDIART Jean	17 juillet
CORVALAN Cathy	17 juillet
PLANSON Jérôme	19 juillet
DECAMPS Alain	20 juillet
MOYON Cristelle	23 juillet
TAMAYO Marion	31 juillet
VIAUD Marc	02 août
BORDAS Denise Vve CHASSILLAN	05 août
FERRAGUT Hélène	13 août

Très bonne rentrée à tous !

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal se tiendra le 23 septembre à 18h30 en salle du Conseil en mairie.

Les conseils sont retransmis en direct sur la page facebook de la mairie : #Châteauneuf de Gadagne.